

Séance de l'après-midi du 19 mai 2004

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DU SITE DU BARRAGE ^{AG} MAGPIE SUR LA RIVIÈRE MAGPIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 19 mai 2004 à 13 h
Salle municipale
116, rue du Quai
Rivière-Saint-Jean

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 MAI 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 3
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR..... 3
REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS PAR LA COMMISSION 21
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. SÉBASTIEN CARON..... 38
QUESTIONS PAR LA COMMISSION 52

**SÉANCE DU 19 MAI 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bon après-midi tout le monde, les gens de la salle et aussi les gens qui sont avec nous par le lien web.

Alors je rappelle que nous sommes à la deuxième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie.

Comme je l'ai expliqué hier, nous en sommes à la première partie de l'audience publique, c'est le moment de bien s'informer sur le projet, ses enjeux, ses impacts, de voir s'il y a place à amélioration. C'est pour ça entre autres qu'on a fait venir des personnes-ressources de différents organismes.

Alors je vais leur demander d'abord de se présenter.

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

Michel Beaudin, maire de Rivière-Saint-Jean-Magpie. Je représente la municipalité.

PAR Mme STÉPHANIE ÉLIAS:

Stéphanie Élias, je suis aménagiste à la MRC de Minganie.

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

Bonjour, François Delaître, chargé de projet à la Direction des évaluations environnementales au ministère de l'Environnement.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Bonjour, Alain Gaudreault, de la Société de la faune et des parcs. Je suis accompagné de François Barnard également de la Société de la faune et des parcs.

PAR M. GILLES GAUDREULT:

Bonjour, je suis Gilles Gaudreault, conseiller en sécurité civile à la Direction régionale de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, continuez.

PAR M. MICHEL GUAY:

Michel Guay, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, secteur énergie, Direction du développement électrique.

PAR M. RONALD GIGNAC:

Alors bonjour, Ronald Gignac, de la Direction du développement électrique, au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Bonjour, Mireille Paul, chargée de projet à la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement.

PAR M. PATRICK MITCHEL:

Bonjour, je suis Patrick Mitchel, Mingan.

PAR M. VINCENT NAPISH:

Vincent Napish, chef de la communauté du Conseil des Innus de Mingan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors bienvenue à tous!

Vous savez aussi que d'autres personnes peuvent se joindre à nous pour fournir une expertise. Nous avons, de cette façon, demandé au Secrétariat aux affaires autochtones, à Pêches et Océans Canada de même qu'à Hydro-Québec de bien vouloir déléguer une personne pour répondre aux questions du public et de la Commission.

Alors les thèmes de cet après-midi, c'est la question de l'hydraulique, les débits, et aussi la faune terrestre et aquatique. Alors sans plus tarder, nous avons demandé au promoteur de bien vouloir faire une courte présentation de ces aspects-là, et s'ils ont des documents à déposer en ouverture, je les inviterais à le faire. Ça va?

Alors toujours vous nommer avant de présenter.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

Oui bonjour, mon nom est Sylvain Lacasse, d'Alliance environnement. J'ai travaillé sur l'étude d'impact avec RSW. Ça fait que cet après-midi, je vais vous présenter brièvement des inventaires qu'on a faits pour la caractérisation des poissons dans la rivière Magpie.

On peut commencer! On avait, pour le projet Magpie, on avait des espèces qu'on avait ciblées dès le départ, des espèces qui étaient plus d'intérêt en particulier pour la pêche ou pour d'autres préoccupations, en tout cas, c'est des espèces qui sont reconnues d'intérêt par des ministères qui sont concernés.

Donc il y avait le saumon dans le bief aval. Ce qu'on appelle le bief aval, c'est en bas du barrage Magpie, en bas de la première chute.

Il y avait la ouananiche aussi qui nous préoccupait dans le bief amont.

Ensuite, il y a l'omble de fontaine, autant l'omble de fontaine anadrome, c'est la truite de mer, que l'omble de fontaine résidente.

Ensuite, il y avait l'anguille d'Amérique et l'éperlan arc-en-ciel.

Donc on a fait une première campagne d'inventaire en juin 2003. En fait, plus précisément, il y a eu deux (2) campagnes de pêche, une première campagne du 7 au 9 juin, alors que les températures étaient encore assez froides, les températures à ce moment-là étaient de cinq-six degrés (5° C-6° C), et on a fait une deuxième campagne de pêche en juin, qui était du 19 au 29 juin, alors que les températures ont varié entre huit (8° C) et treize degrés (13° C) environ.

Le premier objectif de la campagne de pêche du mois de juin, c'était de caractériser les communautés de poissons présentes autant dans le bief aval que dans le bief amont du barrage Magpie, donc de déterminer quelles espèces qui étaient présentes dans la rivière Magpie, leur abondance, la distribution des poissons dans la rivière.

Pour ça, on a utilisé plusieurs méthodes de pêche, autant les filets maillants, la pêche à l'électricité, des filets trappe, des verveux, des bourrolles.

Les poissons qui étaient capturés, on a regardé leurs caractéristiques biologiques, donc on les a mesurés, on les a pesés, on a regardé leur sexe, leur stade de maturité.

Aussi, on en a profité pour faire une caractérisation des habitats de chacune des espèces d'intérêt, donc on a regardé c'était quoi les profondeurs, les vitesses d'écoulement, le substrat, pour déterminer, est-ce que les habitats qu'on retrouve dans la zone d'étude, est-ce que c'est des frayères pour les poissons, est-ce que c'est des zones d'élevage pour les juvéniles, est-ce que c'est des sites d'alimentation.

Le deuxième objectif, c'était de vérifier s'il y avait une dévalaison de saumoneaux qui pouvait provenir d'une population de ouananiche en provenance du cours supérieur de la rivière

Magpie, parce qu'on sait que la ouananiche est présente dans le lac Magpie, elle est pêchée par une pourvoirie qui est présente au lac Magpie, on voulait voir s'il y avait une dévalaison de saumoneaux au moment de la décrue printanière du mois de juin, et puis voir surtout si c'était une préoccupation importante dans le cadre de ce projet-là.

Je peux déjà donner un peu des résultats par rapport à ça, on a attrapé, les pêches se sont faites dans le bief amont, donc en haut du barrage, et puis on a attrapé aucun saumoneau en dévalaison, pendant la période de pêche.

Les pêches qui sont faites principalement avec les filets trappes de type de Pennsylvania et Alaska, aussi des filets maillants à petites mailles, des mailles plus petites que deux pouces (2 po).

Le troisième objectif, c'était de vérifier s'il y a de la fraie de l'éperlan dans le bief aval. Donc là, encore là, c'est un peu les mêmes types d'engins qui ont été utilisés pour vérifier ça. Donc on voulait voir s'il y avait de l'éperlan qui partait de l'estuaire pour venir frayer en eau douce, en bas de barrage Magpie.

Encore là, je peux vous donner brièvement les résultats, c'est qu'on a capturé aucun éperlan dans le bief aval pendant l'étude. Donc encore là, ça démontre qu'il y a pas de préoccupation importante du côté de la fraie de l'éperlan dans la rivière Magpie.

Le quatrième objectif, c'était de vérifier l'abondance des salmonidés juvéniles, donc des petits saumons, des petites truites dans la rivière, et aussi des petites anguilles. Ça, on a fait ça principalement avec des pêches à l'électricité, on a fait plusieurs stations autant en aval qu'en amont du barrage.

Enfin, le cinquième objectif, au mois de juin, c'était de vérifier la franchissabilité des première, deuxième, troisième et quatrième chutes pour les poissons, principalement les salmonidés et les anguilles.

Ensuite, on a fait une autre campagne d'inventaire de pêche au mois de juillet, autour de la mi-juillet. Ce qu'on voulait vérifier à ce moment-là, c'était plus particulièrement par rapport à la montaison de l'anguille, on voulait voir jusqu'où l'anguille peut remonter dans la rivière, et puis à ce moment-là, on a fait des pêches à l'électricité entre la troisième et la quatrième chute, ça c'est un secteur qu'on n'avait pas échantillonné précédemment, donc c'est un complément à la campagne de pêche du mois de juin, et puis aussi, on a fait des observations visuelles au niveau de la première chute, pour voir si on verrait des petites anguilles en montaison, qui essayaient de monter, de franchir la première chute.

Plus tard dans l'année, au mois d'octobre, on est retourné faire une autre campagne d'inventaire. Le premier objectif de ça, c'était de localiser les frayères qui peuvent être utilisées par les salmonidés, autant dans le bief aval que dans le bief amont du barrage.

Premièrement, ce qu'on a fait, on a parcouru l'ensemble de la zone d'étude, avec des projecteurs lumineux, on faisait, on parcourait l'ensemble des rives en soirée, avec des projecteurs dirigés sur l'eau pour voir si on n'apercevrait pas des concentrations de géniteurs.

Aussi, on a fait des pêches, encore là, aux verveux, aux filets trappes, pour vérifier où les poissons, où les géniteurs en étaient rendus dans l'avancement de la fraie, est-ce qu'ils étaient proches du moment de la fraie ou est-ce qu'ils avaient déjà frayés.

Et puis on a fait aussi des plongées, on verra tantôt, d'après les cartes, les secteurs où on a fait des plongées, pour essayer de trouver des nids d'omble de fontaine et puis de saumon.

Le deuxième objectif, en octobre toujours, c'était de vérifier, d'appliquer un effort de pêche supplémentaire pour capturer des salmonidés, des petits saumons, des petites truites, des petites anguilles. Encore là, on a fait des pêches à l'électricité, on a appliqué un effort de pêche plus important que ce qu'on avait fait en juin. Donc on avait trois (3) secteurs, en aval du barrage, entre la première et la deuxième chute et entre la deuxième et la troisième chute; on voit les superficies qu'on a échantillonnées ici.

Il y avait pas d'autres objectifs. Ça, c'est pour illustrer les stations de pêche qu'on a faites. En juin, c'est les points ou les carrés qui sont indiqués en rouge, en octobre, c'est les points en noir. Ce qui est rayé sur la carte, là on est dans le bief aval, donc en bas du barrage, ce qui est rayé sur la carte, c'est toute la zone où en octobre, on a fait de la plongée pour essayer de trouver des nids. Donc on voit qu'on a couvert pas mal tout le secteur compris entre le pont de la route 138 et le premier seuil, ici, qui est en aval du tronçon court-circuité.

Sauf évidemment, on n'a pas été en mesure, parce que c'était pas sécuritaire de plonger dans le chenal d'écoulement principal ici, à cause que les vitesses sont trop élevées, mais on a parcouru tout le reste du secteur.

Il y a aussi une zone ici, juste en haut du pont, où les vitesses s'accroissent et puis c'était pas possible de plonger non plus.

Qu'est-ce qui est important de noter aussi là-dedans, c'est ça, c'est qu'on a fait des pêches aussi dans le courant de l'année en aval du pont, donc en eau salée, parce que la remontée du front salin s'arrête au niveau du pont de la route 138, donc on a fait des pêches en eau salée, et la plupart des pêches ont quand même été faites en eau douce.

Ici on a le secteur entre la première chute et la deuxième chute. Ce qui est en rouge ici, c'est la zone qui va être inondée par éventuellement le projet s'il se réalise. Ça fait qu'on voit qu'on a couvert, on avait des stations de pêche à différents endroits, on a couvert pas mal tout le secteur.

Je voulais juste vous faire remarquer, ici, il y a une frayère qu'on a confirmée, où on a trouvé des nids d'omble de fontaine à l'automne, c'est un secteur de hauts-fonds qui est dans ce secteur-là. La zone couvre à peu près cinq cents mètres carrés (500 m²), de mémoire, je crois qu'on avait trouvé à peu près cinquante (50) nids à cet endroit-là.

Ah, une autre chose que je voulais vous faire remarquer aussi, pour la dévalaison des saumoneaux, le principal engin de pêche était situé ici, c'est une trappe Pennsylvania qu'on avait attachée entre un îlot et la rive, qui couvrait à peu près le tiers de la largeur à cet endroit-là; et puis aussi, on avait installé les filets maillants, petites mailles, juste en aval, pour capter ce qui aurait pu être manqué finalement par le filet trappe Pennsylvania.

On peut passer à la prochaine. Alors ici, on est rendu dans le secteur entre la deuxième et la troisième chute. Bon, encore là, on a couvert pas mal le secteur avec différents engins de pêche, on a trouvé aussi deux (2) frayères potentielles qui présentaient des bonnes caractéristiques pour la fraie de l'omble de fontaine. Par contre, quand on y a été en octobre, on n'a pas trouvé de nid à ces endroits-là.

Et le dernier secteur, entre la troisième chute qui est ici et la quatrième chute, là c'est les pêches qu'on a faites, c'est uniquement des pêches à l'électricité pour voir s'il y avait de l'anguille.

En passant, la quatrième chute qui est ici, elle a été jugée infranchissable par l'anguille, donc ce serait sa limite de montaison dans la rivière Magpie. Les première, deuxième et troisième pourraient théoriquement être franchies par l'anguille, la première c'est certain qu'elle est franchissable par l'anguille parce qu'on a trouvé des anguilles en amont, par contre on n'en a pas capturés entre la deuxième et la troisième et la troisième et la quatrième.

Ici, c'est simplement pour vous indiquer rapidement c'est quoi les principales espèces qu'on a capturées. Donc là, on est dans le bief aval. Dans le secteur d'eau salée, donc en bas du pont de la route 138, c'est surtout des espèces marines qu'on a capturées, surtout du caplan, un peu de hareng et quelques ombles de fontaine. En eau douce, donc dans le secteur qui est compris entre la route 138 et la première chute, la principale espèce qu'on a capturée, c'est de l'omble de fontaine, on a aussi capturés quelques anguilles, quelques meuniers.

Vous voyez, dans le cas du saumon atlantique, on n'a pas des gros pourcentages, on a eu seulement trois (3) captures de saumon atlantique, deux (2) saumoneaux et un individu adulte, qui mesurait trente centimètres (30 cm), en passant.

Maintenant dans le bief amont, entre les première et troisième chutes, la principale espèce qu'on a récoltée à cet endroit-là, c'est de l'omble de fontaine, avec soixante-trois pour cent (63 %) des captures, qui est suivie du meunier rouge à vingt-trois pour cent (23 %), et puis les autres espèces qui sont moins abondantes dans le milieu. Il y a quelques espèces, comme le grand brochet, le touladi, où on a eu seulement une capture pour chacune de ces espèces-là lors des pêches.

On remarque aussi, on a capturés aucune ouananiche dans le bief amont. Et puis on a indiqué aussi une colonne pour le lac Magpie, pour indiquer que quand même, la ouananiche est présente dans le lac Magpie mais on l'a pas capturée dans notre zone d'étude.

Ça fait que ça fait le tour de la présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors cette présentation sera certainement suivie de questions de la part des ministères, je les invite à prendre la parole au besoin.

Environnement peut-être, ministère de l'Environnement et par la suite – pour expliquer votre politique en général, le ministère de l'Environnement, mais surtout à Faune et Parcs.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

J'ai quelques questions-commentaires. Chez nous, la Société, on est d'avis que le saumon est quand même une préoccupation importante dans la rivière Magpie. Annuellement, il se récolte quand même une dizaine de saumons, si on pense à l'année passée, il s'est capturé dix (10) saumons à la pêche sportive.

L'origine de ces saumons-là, pour nous, est quand même une préoccupation, c'est sûr que le promoteur a quand même fait des efforts considérables, mais on retient quand même l'avis du promoteur à l'effet qu'il y a trois (3) hypothèses pour expliquer la présence de saumon dans la rivière Magpie, soit que le saumon se reproduit dans le bief aval ou encore qu'il y ait une contribution du secteur amont. C'est possible que les ouananiches, les saumons d'eau douce qu'on retrouve dans le secteur amont pourraient dévaler et contribuer à la population de saumon anadrome. Et la troisième hypothèse, celle qui est retenue par le promoteur, à l'effet que ce sont des saumons errants, donc des saumons qui proviendraient de d'autres rivières.

Selon nous, selon les documents qui ont été fournis par le promoteur, cette hypothèse-là reste une hypothèse et on ne devrait pas élaguer les deux (2) autres hypothèses, là, à l'effet que la ouananiche pourrait contribuer de façon importante à cette population-là de saumon.

D'ailleurs, ça a été confirmé, malgré la présence d'une seule ouananiche, là, en dévalaison dans la partie aval, le promoteur a conclu qu'il s'agissait d'une ouananiche, le saumon de trente centimètres (30 cm) je crois, de mémoire.

Donc il reste quand même que les autres hypothèses, pour nous, restent encore plausibles et demeurent dans le contexte de mesures d'atténuation, particulièrement pour la ouananiche, demeurent encore une préoccupation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gaudreault, pour un pêcheur, bon, normal ou un pêcheur qui est très expérimenté, est-ce qu'il y a moyen de distinguer entre un saumon et une ouananiche, ou ça prend vraiment des experts avec du matériel, microscope, etc.?

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Au niveau de la lecture d'écaïlles, je pourrais laisser parler mon collègue François pour compléter, mais on est quand même considérablement confiant de pouvoir distinguer normalement une ouananiche d'un saumon anadrome.

Mais je vais laisser François compléter pour cette question-là, c'est une spécialiste de la lecture d'écaïlles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, pour les experts. Mais pour le public, pour un pêcheur, est-ce qu'il peut dire, moi je viens d'attraper un saumon, ou je viens d'attraper une ouananiche.

PAR M. ALAIN GAUDREAU:

Je vais laisser François là-dessus.

PAR M. FRANÇOIS BARNARD:

Il y a plusieurs éléments. C'est sûr que le saumon et la ouananiche, c'est la même espèce. Une de ces deux (2) sous-espèces là va en mer pour sa croissance et l'autre reste en eau douce toujours. Mais par la taille, il y a premièrement une possibilité.

C'est sûr qu'un pêcheur sportif qui pêche actuellement en bas de la chute et qui capture un saumon de quatre-cinq-six (4 kg-5 kg-6 kg) ou plus de kilos, c'est certain que ces poissons-là sont des saumons atlantiques qui ont été en mer, parce que la ouananiche dans le lac Magpie atteint jamais ces niveaux-là, tout simplement parce qu'il y a pas suffisamment de nourriture pour qu'ils atteignent ces tailles-là.

Et aussi un autre élément que Alain a pas soulevé, au niveau de l'origine des saumons de la rivière Magpie, et de l'affirmation du promoteur à l'effet que ces poissons-là se reproduisent pas dans le secteur aval, j'ai moi-même participé à deux (2) reprises à des campagnes de capture de géniteurs en bas de la chute de la rivière Magpie à la fin des années quatre-vingt, et puis je me souviens plus des chiffres, là, on les a certainement, on a capturé, dans un cas je crois que c'était vingt-deux (22) saumons atlantiques, dans le mois d'octobre ou fin septembre, qui étaient sur le point de frayer dans le même tronçon dont il est question ici aujourd'hui.

Alors nous autres, à notre point de vue, que le promoteur ait pas trouvé de frayère, ça se peut, parce que comme il a été montré tout à l'heure, c'est sûr qu'il y a certains secteurs du tronçon en question qui ont pas pu être, à cause des débits, des vitesses de courant, qui ont pas pu être inventoriés, mais nous autres, dans notre esprit, la démonstration n'a pas été faite que le saumon ne se reproduit pas dans ce secteur de rivière là, dans le cadre des études.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, on va revenir là-dessus, restez avec nous.

Lorsque c'est un petit saumon, bon, si c'est une ouananiche, c'est un petit saumon, est-ce qu'on peut détecter, différencier entre à ce moment-là un saumon?

PAR M. FRANÇOIS BARNARD:

On peut le faire avec un certain niveau de certitude, dépendamment de la croissance qu'on va observer sur les écailles.

Dans le cas qui nous intéresse, il y avait eu trois (3) captures de saumon atlantique, tout à l'heure il a pas été mentionné, Sylvain a parlé d'un saumon adulte de trente centimètres (30 cm), un saumon de trente centimètres (30 cm), en général, c'est pas un saumon adulte, là, c'est soit un saumon qui est en croissance, qui se trouve dans un estuaire ou en migration vers la mer, ou encore ça peut être une ouananiche.

Dans ce cas-là, dans le rapport de l'étude d'impact, c'est identifié comme une ouananiche, ce poisson-là. Et moi, j'ai vu les écailles des trois (3) poissons en question, il y en a deux (2) qui étaient certainement des saumons atlantiques, justement en migration vers la mer, mais le troisième, d'après le patron de croissance, il y a presque une certitude à l'effet que ça pouvait être une ouananiche. Et le rapport de cette lecture-là faisait partie des documents qui ont été déposés dans l'étude d'impact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va continuer sur cette question-là.

Est-ce que vous avez des précisions à nous donner, peut-être monsieur Mitchel ou monsieur Napish, sur la présence de saumon ou de ouananiche?

PAR M. VINCENT NAPISH:

Oui, je suis en train de faire la traduction à monsieur Mitchel de la discussion concernant pour différencier la ressource salmonicole, saumon-ouananiche.

PAR M. PATRICK MITCHEL:

(Partie innue)

PAR M. VINCENT NAPISH:

OK, je fais la traduction de monsieur Mitchel. Lui dit que pour différencier les deux (2) ressources, c'est que d'une part, il dit, la ouananiche, elle a l'air plus sombre, le saumon atlantique plus clair. Et puis le saumon atlantique comporte de plus grosses écailles que celui de la ouananiche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour sa présence en aval de la première chute, est-ce que vous avez des expériences du passé, avant même la présence de l'actuelle centrale?

PAR M. PATRICK MITCHEL:

(Partie innue)

PAR M. VINCENT NAPISH:

OK, il dit, monsieur Mitchel dit qu'il y a jamais eu de ouananiche du côté de la mer, la ouananiche se tient du côté, dans les lacs, dans le bois.

Et puis il a apporté aussi une différence par rapport ouananiche-saumon atlantique, c'est à la queue du saumon puis à la queue de la ouananiche. Il dit qu'il y a une différence qui se situe là aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Et jamais il a été observé qu'il y a eu des dévalaisons, même si c'est peut-être quand même accidentel, ouananiche vers le bief aval, c'est-à-dire en bas de la première chute, à votre connaissance, vous n'avez pas particulièrement pêché de ouananiche dans ce secteur?

PAR M. PATRICK MITCHEL:

(Partie innue)

PAR M. VINCENT NAPISH:

OK, pour traduire, monsieur Mitchel dit qu'il maintient ce qu'il a dit par rapport à la ouananiche, il y a pas eu de dévalaison vraiment, il y a jamais eu, sentie ou bien avant ou après l'instauration de la mini-centrale, du côté de la mer, partie aval du pont.

Il redit que la ouananiche se tient dans les lacs, et il dit aussi que le saumon, il ajoute un commentaire dans le sens que le saumon qui est sur la rivière Magpie, qui est situé en partie amont du pont, il dit, il va pas plus loin que la première chute.

Il dit que ce saumon-là, il sait pas s'il reste là, mais ça se peut que ce soit un saumon de la rivière Saint-Jean, parce que c'est une espèce qui ne fait juste que passer. C'est ce qu'il dit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors c'est la connaissance traditionnelle que vous nous présentez cet après-midi, selon l'information que vous avez, le saumon n'aurait pas remonté la première chute même avant la construction de la première centrale?

PAR M. VINCENT NAPISH:

En fin de compte, selon nos discussions, d'ici à Mingan, on s'est parlé, et puis je cherchais des informations auprès de monsieur Mitchel, et puis il dit qu'aussi longtemps que même avant qu'il y ait le barrage, il y a toujours eu, la rivière Magpie a été comme une porte d'entrée pour les chasseurs, pour les chasseurs des gens de Mingan. Presque toutes les rivières ont été des portes de rentrée pour les chasseurs.

Et puis la rivière Magpie, il disait qu'ils ont constaté, ils ont toujours constaté le saumon juste dans la partie embouchure, dans la partie amont du pont et entre la première chute. Mais ils ont jamais constaté du saumon atlantique soit à la deuxième ou troisième chutes. Il dit que c'était plus pour rentrer à l'intérieur de la terre, justement rejoindre le lac Magpie dans lequel, celui-ci, il y a du touladi, il y a du ouananiche et puis il y a ce qu'on appelle, nous autres on appelle ça attikamec, un poisson blanc.

Ça fait que c'est peut-être un corégone, je le sais pas, là. Nous, on appelle ça attikamec. Ça fait que c'est ça qu'il me dit, monsieur Mitchel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien, merci.

Complément d'information sur ce point, ça va?

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Excusez, Alain Gaudreault. Concernant l'origine de cette population-là, il reste quand même que les outils qui nous permettraient de préciser l'origine sont quand même disponibles. On pourrait, soit aux moyens de tests génétiques ou encore avec un niveau d'incertitude un petit peu plus grand, mais en comparant les écailles des saumons captures à la pêche sportive, avec les écailles des saumoneaux qui ont été capturés l'an passé, on pourrait déjà avoir une idée un peu plus précise de l'origine de ces saumons-là.

Et idéalement, une analyse génétique des ouananiches de la partie amont de même que des saumons capturés dans la partie aval pourrait confirmer ou infirmer l'hypothèse, une des trois (3) hypothèses.

PAR M. FRANÇOIS BARNARD:

François Barnard, de la Société de la faune et des parcs. La même chose pourrait être faite avec le saumon de la rivière Saint-Jean aussi, pour faire la vérification à l'effet de savoir, effectivement, parce que ça demeure évidemment une hypothèse, que les saumons qui fréquentent l'embouchure de la rivière Magpie proviennent d'une rivière voisine, comme je vous l'ai dit, à savoir si ces poissons-là se reproduisent ou non en aval de la chute, ça c'est une autre chose, mais on a les mêmes questionnements.

D'ailleurs, c'est un peu nous autres qui avaient orienté le promoteur au départ sur ces trois (3) hypothèses-là, à savoir s'il y a une population résidente, s'il y avait une population qui origine du lac Magpie avec la ouananiche, ou encore des saumons qui proviennent d'une rivière voisine.

Seulement, les études génétiques vont être faites cet été, avec l'Université Laval, on a un projet pour la plupart des rivières de la Côte-Nord, pour faire la détermination génétique, la caractérisation génétique, plutôt, des différentes populations.

Sur la Magpie, évidemment, il faut avoir un minimum d'une vingtaine d'échantillons pour pouvoir faire cette étude-là, soit de saumon et-ou de ouananiche, et là, bien, il y a pas eu d'échantillonnage des captures sportives l'été dernier, qui avait été fait, on en avait parlé avec le promoteur, ils ont pas fait ce travail-là, ce qui aurait permis, comme disait Alain, de faire une analyse via les écailles ou encore de faire un travail au niveau de la génétique. Évidemment, il aurait manqué des échantillons pour atteindre le niveau, le nombre dont on a besoin, mais ce travail-là aurait pu être fait de nouveau cet été pour obtenir le nombre d'échantillons requis.

Peut-être que cet été, ce travail-là sera fait, on va avoir des discussions peut-être là-dessus ultérieurement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Et concrètement, là, qu'est-ce qu'on pourrait aller chercher comme information, est-ce que par cette information-là, que ce soit une hypothèse ou une autre qui se confirme, qu'est-ce que ça amènerait comme modification au projet, qu'est-ce que ça entraînerait comme différence?

PAR M. FRANÇOIS BARNARD:

Bien, il y a un élément qui est important, dont on rediscutera peut-être aussi plus tard aujourd'hui, au niveau de savoir si le saumon se reproduit effectivement dans ce tronçon-là. Il y a toute la problématique du tronçon court-circuité qui a pas été échantillonné dans le cadre de la présente étude pour les raisons qu'on a nommées tout à l'heure.

Il y a des anciens, des personnes qui ont vécu ici, à Magpie, qui m'ont dit que le saumon frayait dans ce secteur-là, je sais pas exactement comment ils ont obtenu cette information-là, c'est la connaissance qu'ils avaient de ce secteur-là.

Et évidemment, je l'ai mentionné tout à l'heure aussi, il y a des saumons qu'on a capturés sur le point de frayer, nous autres, dans le bras gauche de la rivière qui va devenir le futur canal de fuite de la centrale, alors tous ces éléments-là pourraient certainement influencer le projet d'une façon ou de l'autre, là.

On pourrait parler d'aménagement de frayères, on pourrait parler de le remettre en production, le bras gauche en question aussi. Dans l'étude, et puis c'est une connaissance qu'on avait déjà aussi, les meilleurs habitats pour les juvéniles, autant d'omble de fontaine que de saumon sont présents dans ce tronçon-là.

Actuellement, si je ne m'abuse, il est pas prévu de le remettre en production.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors ce serait des modalités de gestion du débit que ça impliquerait à ce moment-là?

PAR M. FRANÇOIS BARNARD:

Bien, ça pourrait être des mesures d'atténuation ou de compensation qui pourraient être faites, justement pour garantir que les saumons qui sont présents là, même s'il y avait une perte d'habitat au niveau du tronçon court-circuité, pourraient trouver un habitat compensatoire dans le bras gauche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ça, ça nécessite quoi exactement, comme délai, pour établir des modalités, des mesures d'atténuation correspondant à des exigences qui pourraient être établies par exemple par chez vous ou en collaboration avec Pêches et Océans?

PAR M. FRANÇOIS BARNARD:

Bien là, il faut qu'il y ait des discussions avec le promoteur, je pense qu'il s'est déjà montré ouvert. Il y a un seuil qui empêcherait, dans des réponses à nos questions qui ont été formulées, il faudrait leur demander des précisions là-dessus, mais il y a un seuil qui empêcherait que de l'eau coule dans le bras gauche en permanence maintenant, dans le projet qui est présenté.

Donc tout ça va faire partie, j'imagine, de discussions qu'il y aura en cours, dans les prochains mois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Complément de ce côté-là?

PAR M. JACKY CERCEAU:

Oui, Jacky Cerceau, promoteur. Monsieur McNeil souhaiterait commenter ce qui vient d'être dit.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

Il y a quelques éléments, en fait.

Première chose factuelle, ce que je voudrais mentionner, c'est que l'an passé, on a essayé de récupérer des écailles de saumons capturés par la pêche sportive, en fait on avait une entente à cet effet-là avec monsieur Le Brasseur, de l'Association de protection de la rivière Magpie, on n'a malheureusement pas pu en recueillir. Il faut comprendre que le projet est loin de l'endroit où le siège social du promoteur se trouve, du promoteur Hydroméga sous-entendu.

Donc on a essayé de le faire, on a eu vent d'une capture de pêche sportive l'an passé, dont monsieur Le Brasseur a été au courant. Il a eu l'écaille, mais beaucoup plus tard que la date de dépôt, en fait, des questions complémentaires qui avaient trait à cette question-là. Donc ça, c'est le premier aspect que je voulais mentionner.

Deuxième aspect qui est plus fondamental, et puis il y a peut-être eu un problème au niveau de notre façon de s'exprimer dans l'étude d'impact, mais on reconnaît d'emblée que les trois (3) hypothèses pour expliquer la population de saumon dans le bief aval de la rivière Magpie peuvent exister, même coexister pour expliquer la présence de saumon là. Donc on reconnaît qu'il peut y avoir de la reproduction du saumon dans le bief aval, malgré qu'il s'agisse d'habitats qui sont vraisemblablement marginaux.

Ce qu'on a vu ce matin, ce qu'on a pu montrer sur le site, c'est qu'on a choisi l'orientation du canal de fuite pour conserver rigoureusement le même régime hydrologique, puis je vais faire une nuance ici, parce que vraisemblablement, dans les questions complémentaires, il y a eu un autre problème de compréhension, et puis c'est compréhensible, c'est des termes relativement spécifiques, l'hydrologie, c'est la quantité d'eau qui passe par une unité de temps, donc c'est le débit, en aval du tronçon court-circuité, en aval du seuil qui est en aval lui-même de la première chute, il y aura pas de changement de débit compte tenu d'une part de l'exploitation au fil de l'eau et d'autre part de l'orientation du canal de fuite. Le débit va être rigoureusement le même que celui qui prévaut actuellement, le régime hydrologique.

Donc il y a ce premier aspect-là. On a essayé de conserver les mêmes conditions hydrologiques; de fait, il y a pratiquement pas de modification aux conditions hydrologiques.

En ce qui a trait au bras gauche, on devrait peut-être amener une figure, s'il vous plaît, pour qu'on puisse s'entendre sur la notion de bras gauche. En attendant que monsieur Boyer retrouve la figure, je vais continuer.

Donc en ce qui a trait au bras gauche, ce qu'on entend, nous, dans l'étude d'impact comme étant le bras gauche, c'est le tronçon de rivière qui se situe effectivement à gauche de l'île, on a l'ancienne centrale ici, il y a l'ancien canal de fuite, on voit que les eaux étaient restituées notamment par un petit bras de rivière qui, en fait, sépare l'île d'une espèce de presqu'île de roc, on a tout marché ça ce matin, lorsqu'on était dans la centrale, c'est ce qu'on voyait.

Donc le bras gauche auquel on réfère, nous, dans les questions complémentaires comme dans l'étude d'impact, c'est le tronçon de rivière donc qui s'étend de sa confluence avec le canal de fuite existant jusqu'au point de confluence entre le bras principal, qui est le bras droit, et dans le fond le bras gauche.

Donc on a démontré, dès l'étude d'impact, et puis après on a refait d'autres simulations à cet effet-là, que le régime hydrologique dans le bras gauche demeurait inchangé par rapport à ce qu'il prévaut actuellement. Donc il faut comprendre que c'est lié à la centrale qui fonctionne pas, on le reconnaît, c'était notre état de référence à nous.

Donc dans les conditions actuelles, il y a de l'eau qui commence à passer dans des conditions de marée moyenne autour de quatre cent quarante mètres cubes par seconde ($440 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est ce qu'on a indiqué. Vous voyez, on était à cinq cents mètres cubes par seconde ($500 \text{ m}^3/\text{s}$) avec des conditions un peu de marée basse, et puis j'ai dit ici hier soir, en audience, qu'il y avait pas d'écoulement dans le bras gauche.

Aujourd'hui, il y avait six cents mètres cubes par seconde ($600 \text{ m}^3/\text{s}$), il y avait un filet d'eau qui passait, comme je l'ai fait remarquer à certains, le filet d'eau était très mince, parce qu'on voyait un peu d'écume blanche, on voyait qu'il y avait pas un grand déplacement. Donc il y a un petit peu de débit qui va passer.

Dans l'avenir, de par l'exploitation éventuelle de la centrale, il y avait davantage d'eau, mais de façon pas significative pour mettre plus d'eau dans le bras gauche. Ce que j'ai mentionné, c'est que de façon théorique, on aurait pu dire qu'il y aurait eu plus d'eau dans ce bras gauche là, mais c'est tellement marginal qu'on n'a pas voulu embarquer à discuter de cet aspect-là.

Donc le régime hydrologique, donc le débit qui va passer va rester inchangé, c'est un choix qu'on a fait dès le départ, comme monsieur Cerceau le mentionnait hier. En termes de conditions hydrodynamiques ou de régime hydraulique ou de régime hydrodynamique, il va y avoir une modification qui va se faire; ce matin, on voyait très très bien un écoulement qui est dans le chenal principal, une zone de recirculation qui se fait ici sur des hauts-fonds où il y a un substrat constitué de gravier, de galet.

Donc dorénavant, l'écoulement qui va être un écoulement plutôt principal, bien perpendiculaire aux sections d'écoulement, ou plutôt parallèle au talweg va plutôt se faire de cette façon-là, avec une zone de recirculation ici.

Peut-être, Stéphane, que tu pourrais montrer un exemple parmi les différents débits. Bon, est-ce que tu pourrais nous faire un zoom, Stéphane, s'il te plaît, par exemple ici, à partir du – bon, en fait, ce serait un zoom, si tu peux faire un zoom...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors pendant que vous faites les zooms, on souhaite la bienvenue à monsieur Daniel Hardy, je pense qu'il nous entend, de Pêches et Océans, c'est ce qu'on me dit. Il était là!

PAR M. ÉRIC McNEIL:

Donc on voit ici le seuil qu'on a tous vu, le seuil qui suit vers l'aval, la première chute se situerait ici, donc on voit qu'il y a moins de débit en conditions futures, on voit l'écoulement du tronçon court-circuité, on voit effectivement qu'il va y avoir un écoulement principal, avec une zone de recirculation en île plutôt que la prochaine image, qui est les conditions actuelles, donc où là, il y a vraiment un écoulement qui suit l'île, ici.

On voit que le niveau d'eau s'arrête au niveau du canal de fuite actuel, c'est dans des conditions qu'on verra tout à l'heure, pour pas faire bouger, mais l'écoulement principal vient donc, toute l'eau passe par ce qui va devenir éventuellement le tronçon court-circuité. Puis on voit qu'actuellement, il y a une zone de recirculation, je l'ai notée ce matin sur le site d'étude.

Donc je reviens à la question fondamentale, s'il y avait reproduction sur le site, pour nous, les secteurs les plus probables où il va y avoir croissance de juvéniles et reproduction du saumon atlantique, tout comme de l'omble de fontaine, ce serait dans ce bras droit là, actuellement, en fonction de la situation de référence toujours, plutôt que dans le tronçon court-circuité.

Et puis le projet reconnaît qu'il est possible qu'il y ait une reproduction du saumon, et puis la mesure d'atténuation, la meilleure qu'on pouvait prendre, c'était de designer le projet de façon de remettre l'eau dans le bras principal, de pas du tout modifier le régime hydrologique le long de ce tronçon-là, ce qui a été fait.

Maintenant, en ce qui a trait à la dévalaison possible de ouananiche, comme monsieur Barnard nous l'a dit tout à l'heure, effectivement la ouananiche, c'est la même espèce que le saumon atlantique, sauf qu'elle complète son cycle vital complet en eau douce. Ce qu'on comprend, c'est que dans le réseau hydrographique de la rivière Magpie, il y a une fraie qui se fait puis un élevage de juvéniles dans les tributaires du lac Magpie et puis la ouananiche grossit, comme le saumon atlantique anadrome le fait en mer, dans le lac Magpie, pour compléter son cycle vital.

On reconnaît qu'il peut y avoir une dévalaison vers l'aval...

(Fin de la cassette 1)

... dévalaison et de mortalité des ouananiches.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien. On va revenir là-dessus.

On devra faire une pause autour de deux heures (2 h), alors on va en profiter pour avoir l'expertise de monsieur Mitchel sur la connaissance des aînés relativement à la montaison ou à la présence d'anguille par exemple.

Alors on aimerait avoir un témoignage sur cet aspect-là.

PAR M. PATRICK MITCHEL:

(Partie innue)

PAR M. VINCENT NAPISH:

Je vais traduire. Monsieur Mitchel dit que par rapport à ce qu'il avait dit tantôt, par rapport au saumon atlantique, il a dit, lui, par le passé, les gens en remontant la mer, pour aller sur la rivière Magpie pour rejoindre le lac Magpie et puis l'intérieur des terres, il dit qu'ils ont toujours, par rapport à ce qu'il entendait parler des gens – c'est surtout sa famille qui avait passé par là, c'est la famille Napish puis la famille Mitchel – et il dit qu'il a toujours entendu que le saumon atlantique se situait entre la partie embouchure puis la première, puis peut-être une partie de la deuxième chute. Mais pas jamais jamais plus loin. C'est ce qu'il dit.

Il dit que tant qu'à l'anguille aussi, l'anguille d'Amérique, il dit qu'il y a une présence de l'anguille, dit-il, presque dans chaque rivière, et puis la même chose ici du côté de la rivière Magpie.

Mais parler d'une très grande présence, là, il en a pas entendu parler.

Puis il voulait ajouter un commentaire aussi, avant de partir, c'est qu'à part le saumon, qu'est-ce que le promoteur, dit-il, ferait pour le castor. Parce que nous, en étant de la communauté de Mingan, on vient y chasser le printemps, les canards, ici. Puis à chaque printemps, on remarque le castor à l'embouchure, ainsi que la loutre. Probablement, nous savons que le castor, au printemps, il sort pour changer de cabane, pour changer, pour se promener puis se diriger pour s'installer dans une autre ou bien en construire une pour la prochaine automne.

Ça fait que nous, on en voit tout le temps, puis monsieur Mitchel, il dit qu'il y a deux (2) huttes, deux (2) cabanes de castors situées en amont de la première chute, là, la deuxième disons, puis il dit qu'il y a toujours eu du castor là, à chaque printemps. Il dit, qu'est-ce que le promoteur entend faire justement par rapport à ces ressources-là.

Puis où est-ce qu'ils sont situés selon la carte qui a été montrée tantôt, au niveau récréotouristique, il y avait des sentiers aménagés. Il y a aussi un sentier, je sais pas si le monde de la région ici, à chaque fois qu'ils passent, s'ils voient des porcs-épics, juste en avant, avant de passer les deux (2) ponts, du côté de la rivière Saint-Jean.

Ça fait qu'à chaque fois, il y a toujours, il y a un chemin qui est là, un chemin, un sentier qu'on appelle, de porcs-épics. Parce que tout animal a un sentier.

Puis c'est ce qu'il dit monsieur Patrick Mitchel, il dit il y a un sentier de porcs-épics qui est là. Puis il y a toujours un porc-épic qui passe là, des porcs-épics qui passent par là.

Je sais pas si le promoteur a pensé à ça, ou bien qu'est-ce qu'il entend pour protéger cette ressource?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci de votre témoignage, on va aller chercher les réponses. Si on ne les a pas cet après-midi, on les aura par la suite.

Avez-vous examiné ces aspects-là, particulièrement la faune terrestre?

PAR UN INTERVENANT:

En fait, en ce qui a trait à la problématique du castor, ce qu'il faut comprendre, c'est que le projet aura pas d'influence au-delà de la deuxième chute, donc il y aura pas de problématique liée au castor, qui est évoquée, si j'ai bien compris.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je veux juste vérifier. Les cabanes de castors qui ont été observées, est-ce que c'est entre la première et la deuxième chute ou en amont de la deuxième chute?

PAR M. VINCENT NAPISH:

C'est en amont d'où est-ce qu'on est allé voir à matin, là, c'est en amont de ça. C'est juste – et puis selon ce que lui a vu comme carte, il dit, ces deux (2) cabanes-là vont être inondées, probablement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. VINCENT NAPISH:

Parce qu'on a vu, dans une carte, l'inondation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est entre la première et la deuxième chutes.

PAR UN INTERVENANT:

Oui, en fait, j'en profiterais peut-être pour remettre dans ce cas-là en perspective ce qui a été dit sur le saumon tout à l'heure, qu'il y en avait entre la première et la seconde chutes, est-ce qu'on fait référence à ce que nous, on appelle le seuil et la première chute parce que je voudrais juste - tout à l'heure j'ai été étonné qu'on parle de seulement entre la première et deuxième chutes, je pense qu'on faisait référence au seuil et la première chute, c'est tout simplement une question...

OK. Donc pour les questions, on essaiera d'y répondre effectivement, parce qu'on a fait des analyses un peu plus complexes, puis on n'aura sûrement pas le temps d'ici quatorze heures (14 h) de les présenter. Il faudrait qu'on les trouve, mais on va revenir sur les questions évoquées ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien. Alors je crois qu'on doit faire une pause maintenant. Alors on va prendre une pause de dix (10) minutes puis on reviendra avec Pêches et Océans

Est-ce que vous avez réussi à être en ligne? Très bien, alors je vais saluer monsieur Hardy, il est pas là. Alors il va sûrement arriver à un moment donné. Les choses arrivent bien, il va arriver après la pause.

À tout à l'heure.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS PAR LA COMMISSION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous reprenons.

Je crois que nous avons réussi à rejoindre monsieur Hardy, Daniel Hardy.

PAR M. DANIEL HARDY:

Oui, bonjour madame la Commissaire, je suis en ligne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bon, bon après-midi.

PAR M. DANIEL HARDY:

Bon après-midi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on a une séance qui est en partie consacrée à la faune aquatique et terrestre. D'abord on a parlé de la faune aquatique tout à l'heure et de la présence du saumon atlantique en aval de la première chute, là.

Alors il y a des discussions qui ont eu cours, je vous inviterai, si vous n'avez pas suivi sur Internet, est-ce que vous suiviez sur Internet, à ce moment-là?

PAR M. DANIEL HARDY:

Malheureusement, j'ai pas pu me mettre en ligne pour suivre ça sur Internet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors vous allez pouvoir vous reprendre avec les transcriptions.

PAR M. DANIEL HARDY:

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Parce que c'est quand même un des enjeux qui a été identifié par le promoteur et identifié aussi par les organismes du Québec, là, comment se comporte le saumon, est-ce que le projet est susceptible d'influencer ou y aurait-il moyen de même optimiser l'écoulement des eaux de façon à permettre une plus grande productivité en aval de la première chute.

Alors vous pouvez nous expliquer la politique de votre ministère concernant la perte des habitats, plutôt la non-perte d'habitats.

PAR M. DANIEL HARDY:

D'accord. En vertu de la Politique fédérale de gestion de l'habitat du poisson, l'approche dans le cas de projets qui peuvent causer ce qu'on appelle des pertes d'habitats ou, si on veut, des baisses de capacité de production de l'habitat, c'est de respecter le principe d'aucune perte nette.

C'est-à-dire que dans l'éventualité où un projet cause une diminution de la capacité de production, le ministère peut envisager autoriser cette perte-là, si elle est acceptable, c'est-à-dire si c'est pas une perte d'habitat critique, ou une perte qui vise des espèces à statut précaire. À ce moment-là, on peut envisager d'autoriser la perte qui est causée, mais à la condition que le promoteur réalise un projet compensatoire qui vise à augmenter la capacité de production dans un habitat similaire ou pour la ou les mêmes espèces qui sont affectées de façon négative, par le projet. C'est donc ce qu'on appelle le principe d'aucune perte nette.

Évidemment, ce n'est pas automatique qu'on vise toujours à atténuer les pertes avant de considérer l'option de compensation. C'est l'approche qui est privilégiée par la Politique fédérale de gestion de l'habitat du poisson.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

Et monsieur Hardy, dans le cas présent, quelle est l'analyse que vous faites à l'heure actuelle du projet, en ce qui concerne justement le saumon?

PAR M. DANIEL HARDY:

En ce qui a trait au saumon atlantique, le promoteur a démontré qu'il y a une présence de saumon atlantique dans le bief aval. Il semble y avoir un habitat disons qui serait marginal pour le saumon atlantique dans le secteur aval, mais considérant le statut relativement précaire de l'espèce, c'est important de documenter la présence et l'utilisation de ce secteur-là par le saumon atlantique.

Étant donné la configuration du secteur, les conditions hydrologiques du secteur, c'est difficile d'évaluer exactement dans quelle mesure le saumon atlantique utilise cet habitat-là pour soit la reproduction ou la croissance. Par contre, ce qui a été démontré, c'est que mis à part le secteur court-circuité, là, environ cent cinquante mètres (150 m), le reste du secteur va conserver des conditions hydrologiques relativement similaires à celle qui a trait actuellement.

Donc on est quand même en accord avec le promoteur que, peu importe l'utilisation qui est faite actuellement du bief aval, les conditions hydrologiques qui vont avoir cours après la réalisation du projet devraient permettre de maintenir les usages qui sont faits actuellement par le saumon atlantique.

Comme le saumon atlantique est pas réputé pouvoir franchir actuellement la première chute, toute la question de l'utilisation du secteur amont par le saumon atlantique est pas un enjeu dans ce cas-ci.

Pour ce qui est de la question de la ouananiche, c'est un peu difficile, aussi bien pour le promoteur que pour nous, avec les données disponibles, d'essayer d'évaluer pourquoi il y a eu présence d'une ouananiche qui a été capturée dans le bief aval, c'est définitivement pas un habitat qui est utilisé de façon courante par la ouananiche qui complète son cycle vital dans le secteur du lac Magpie. C'est possiblement une dévalaison accidentelle.

Ça prendrait plusieurs années de suivi et d'inventaire pour pouvoir vérifier si c'est un événement qui a cours de façon régulière ou si c'est vraiment un événement que je qualifierais pas d'extraordinaire, mais disons de rare.

PAR LA PRÉSIDENTE:

En ce qui concerne la zone où il n'y aurait pratiquement plus d'eau, là, en aval du barrage, le bief court-circuité...

PAR M. DANIEL HARDY:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

... cette zone-là, posons deux (2) hypothèses, ou bien ça constituait un habitat intéressant pour le saumon, ou bien non. Qu'est-ce qui arrive dans les deux (2) cas, là, avec le projet à l'étude?

PAR M. DANIEL HARDY:

OK, dans les deux (2) cas, peu importe que le bief court-circuité soit utilisé par le saumon atlantique ou l'omble de fontaine, quand on a un secteur comme ça qui subit une réduction drastique de son débit, on doit tenter d'évaluer les pertes qui sont reliées à la

réduction de débit pour vérifier si, de un, ces pertes-là sont acceptables, et ensuite pour les porter au bilan des gains et des pertes globales du projet, pour vérifier si le principe d'aucune perte nette est respecté.

Dans le cas précis de l'aménagement sur la rivière Magpie, ce secteur-là semble avoir une utilisation relativement marginale à cause de la profondeur des vitesses d'écoulement. Et il y a un débit réservé, écologique, qui est proposé qui, grâce à la présence du seuil en aval de ce secteur-là, devrait permettre de maintenir une superficie mouillée acceptable pour au moins permettre la survie et le libre passage du poisson en dévalaison.

Donc pour nous, on considère que la perte de capacité de production, dans ce secteur-là, même avec un débit réservé de trois mètres cubes (3 m^3) est relativement faible, à cause du caractère marginal de l'habitat. Donc la perte qui est causée dans ce secteur-là est acceptable et est compensée par les gains en omble de fontaine dans le secteur amont, et avec les aménagements qui sont proposés pour s'assurer que l'omble de fontaine va pouvoir compléter son cycle vital dans le bief amont.

Pour le saumon atlantique, dans l'ensemble du bief aval, cette portion du bief aval là semble être encore plus marginale que l'ensemble du bief aval, donc on pense pas que ça soit susceptible de causer une perte de capacité de production au niveau du saumon atlantique, pour l'ensemble du bief aval.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Restez avec nous, monsieur Hardy.

PAR M. DANIEL HARDY:

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va recevoir le témoignage de monsieur Beaudin de la municipalité.

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

Oui, c'est un point d'information que je voulais donner à l'audience. C'est qu'effectivement, nous autres, les vieux de la place, on toujours dit qu'il y avait quatre (4) pêches commerciales de Rivière-Saint-Jean à aller à Magpie, sur le bord des côtes, là, en mer, puis les pêches commerciales restaient ouvertes. D'habitude elles ferment le 15-20 juillet, après que le saumon a rentré sur la rivière Saint-Jean, après le 15-20 juillet, il y a plus grand saumon qui rentre sur la rivière Saint-Jean, puis effectivement, le monde levait leur pêche commerciale.

Mais du côté ouest du village de Rivière-Saint-Jean, puis autrement dit du côté est du barrage du Magpie, il y a un (1) ou deux (2) pêcheurs "commerciaux" qui laissent leur pêche là, jusque tard dans le mois d'août, pour pouvoir pêcher pour prendre le saumon qui sortait de la rivière Magpie, qui s'en venait frayer sur la rivière Saint-Jean.

Puis ça, c'est les vieux qui l'ont dit. Puis effectivement, j'ai un monsieur ici, dans la salle, qui est rendu à quatre-vingt-quatre (84) ans, monsieur Anselme Beaudin, puis je lui ai posé la question tantôt pour savoir s'il était au courant de ça. Puis le monsieur me confirme qu'effectivement, ça a toujours été ça qui a été dit par les vieux, comme monsieur Mitchel a dit tantôt.

C'est pour juste élaborer pour dire, effectivement, que le saumon de la rivière Magpie, il peut en avoir sur la gang, peut-être, qu'ils fraient là, mais le trois quarts ($\frac{3}{4}$) du saumon de la rivière Magpie sort pour venir frayer sur la rivière Saint-Jean parce que quand il est poigné dans les tentures – moi, je me souviens j'étais petit gars, puis j'allais des fois dans les tentures, avec mes parents, puis là, ils disaient, là, ils arrivaient à terre avec le saumon puis ils disaient ça, c'est un saumon de la rivière Magpie, puis ça c'est un saumon qui a passé direct, là, qui vient de la mer, qui s'en va sur la rivière Saint-Jean. Dû, celui de la rivière Magpie était foncé parce qu'il avait été à l'eau douce, pendant un mois-un mois et demi-deux (1-1 $\frac{1}{2}$ -2) mois, puis après ça, il s'en venait sur la rivière Saint-Jean.

Puis je me souviens de ça, parce que moi, j'en ai pas eu de pêche commerciale, mais je me souviens des pêches commerciales, comment que ça se passait dans le village, puis c'était ça. C'était un point que je voulais emporter à la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci de ces témoignages très très précieux pour nous.

Alors justement concernant le côté sud, c'est-à-dire le côté est ou droit, là – je me trompe pas – c'est ouest ou côté droit de la rivière par rapport au côté est ou côté gauche par rapport à l'île, là, il y a eu des discussions avant la pause, où on a regardé s'il y avait intérêt à faire passer plus d'eau dans la section gauche de la rivière.

Quel est votre point de vue de ce côté-là? Du côté de Pêches et Océans, monsieur Hardy.

PAR M. DANIEL HARDY:

Oui, là on parle du petit bras gauche, à la gauche de l'île quand on regarde vers l'aval, le petit bras qui, actuellement, reçoit pratiquement pas de débit, sauf dans les débits de crues élevées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Exactement.

PAR M. DANIEL HARDY:

Bon. Je pense que d'après les résultats des inventaires qui ont été faits, on a démontré que cet habitat-là était utilisé par les ombles de fontaine juvéniles, dans des conditions où il y avait très peu d'eau dans le chenal, et puis effectivement, c'est possible que cet habitat-là soit utilisé par les ombles de fontaine juvéniles.

Mais il est aussi possible que les résultats de l'inventaire aient été plus significatifs dans ce secteur-là, parce que c'était plus facile à la pêche électrique de capturer des ombles de fontaine juvéniles dans ce secteur-là.

C'est difficile d'apprécier la contribution de ce facteur-là par rapport à l'ensemble de la contribution du bief aval, pour les raisons que les inventaires, dans le bief aval étaient, semble-t-il, relativement difficiles, on n'a donc pas pu évaluer exactement la contribution du bief aval en termes de production juvénile d'omble de fontaine.

Par contre, comme c'est un secteur qui est d'une superficie relativement faible, et qui reçoit relativement peu d'eau actuellement, on considère que la perte de capacité de production qui est difficile à quantifier, je dois avouer, de ce petit bras-là, serait amplement compensée par l'augmentation de la superficie du bief amont.

L'augmentation de la capacité de production en omble de fontaine qui va découler de l'augmentation de la superficie, et les aménagements de frayères qui sont proposés ainsi que la frayère qui a été identifiée lors des inventaires en 2003, à l'automne 2003, donc on pense que la perte de capacité de production de ce petit bras-là est relativement marginale par rapport à l'ensemble du projet.

Donc on pense pas que ça soit justifié de modifier l'aménagement ou la gestion de l'ouvrage, pour assurer un débit dans ce petit bras-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et concernant l'anguille?

PAR M. DANIEL HARDY:

Concernant l'anguille, la problématique qui nous semble la plus importante, c'est évidemment la question de libre passage, que ce soit en montaison ou en dévalaison. On croit que le promoteur a quand même fait une bonne démonstration des efforts qu'il veut mettre pour assurer la montaison des jeunes anguilles avec la ou les passes mobiles qui seront mises en place.

On est conscient des contraintes, des limites à la prédiction des endroits qui vont être utilisés par les anguillettes pour s'accumuler au pied des ouvrages, pour enfin pouvoir déterminer la meilleure localisation de l'endroit où aménager l'aire ou les passes mobiles. On croit que c'est possible, avec un bon suivi dans les premières années d'exploitation de la centrale, de localiser les endroits les plus efficaces pour assurer la montaison des anguillettes.

Là où on a peut-être un peu plus d'interrogations, encore aujourd'hui, c'est au niveau des ouvrages qui visent à protéger l'anguille en dévalaison. Le promoteur propose actuellement d'utiliser un système lumineux, dont les preuves, on croit, restent quand même à faire.

Ce qui est rassurant, c'est que le promoteur propose d'utiliser un autre système, si jamais le système lumineux serait pas suffisamment efficace, tel que démontré par les suivis de dévalaison, de mortalité qui sont proposés dans le canal de fuite, un système de grillage ou de persiennes, tel qu'il est utilisé ailleurs, entre autres je pense au barrage Boralex sur la rivière Rimouski, qui a à peu près la même problématique au niveau de l'anguille. Ça nous rassure un peu qu'advenant que le système lumineux fonctionne pas comme attendu, qu'il y aurait quand même moyen de limiter la mortalité d'anguilles par dévalaison.

Mais ça reste, je dirais, la principale préoccupation, là, au niveau de l'anguille, c'est le passage en dévalaison.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On faudrait combien de temps, à votre connaissance pour optimiser les moyens de dévalaison, si la centrale se construit et qu'il y a un suivi pour évaluer justement la performance de la mesure mise en place?

PAR M. DANIEL HARDY:

C'est assez difficile à estimer parce que quand on fait affaire avec des poissons, c'est toujours du cas par cas, chaque configuration est particulière.

Je crois qu'avec un bon suivi, on peut détecter, dès les premières années, s'il y a une problématique, puis commencer à amener des mesures correctrices.

De là à prédire si les mesures correctrices peuvent être efficaces après un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ans, ça c'est plus difficile, j'aurais de la misère à m'avancer là-dessus. Comme je vous disais, il y a quand même une limite aux prédictions quand on travaille avec du biologique.

Mais si je me fie à ce qui a été fait dans la rivière Rimouski, sur le barrage de Boralex, ça semble démontrer que c'est possible et que c'est faisable. Et il y a pas eu de mortalité, en tout cas à ma connaissance, il y a pas eu de mortalité importante d'anguilles au barrage de Boralex.

On m'a aussi déjà indiqué, mais là, j'ai jamais fait de vérifications, je pense que ça serait plutôt en termes de génie que ça devrait être fait, mais que les opérateurs de petites centrales comme ça pouvaient avoir intérêt aussi à éviter la mortalité et la dévalaison d'anguilles dans les turbines, parce qu'il peut y avoir un certain dommage, même, qui est apporté aux turbines.

Donc je pense que c'est dans l'intérêt de tous de préserver cette ressource-là, mais que c'est possible de le faire. Mais j'irais pas jusqu'à pouvoir prédire en combien d'années de suivi d'une mesure correctrice on pourrait arriver à le faire.

C'est possible aussi que le système lumineux démontre des résultats satisfaisants. C'est possible qu'on doive rajouter aussi un système de grillage ou de persiennes et que finalement, peut-être les deux (2) doivent être utilisés. C'est vraiment en faisant un suivi des mesures correctrices qu'on peut arriver à protéger de façon satisfaisante l'anguille en dévalaison.

Pour l'instant, je pense pas que ça soit pour nous un motif suffisant pour déclarer que le projet aurait un effet négatif important au niveau de la faune ichthyenne. Mais c'est définitivement un des points de préoccupation majeure pour la gestion de l'habitat du poisson, de Pêches et Océans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

On va entendre le témoignage de Société de la faune et des parcs à ce sujet. Monsieur Gaudreault.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Alain Gaudreault. Oui, pour enchaîner, concernant le système lumineux, effectivement il y a peu d'études, particulièrement au Québec, sur l'efficacité du système lumineux.

Rimouski l'ont évalué dans le cadre du barrage de Boralex. Les résultats étaient quand même assez mitigés. Il y a quelques expériences, mais de grande ampleur, entre autres dans l'État de New York, je crois, qui montrent, de mémoire je pense qu'on parle de soixante (60 %), cinquante-soixante pour cent (50 %-60 %), soixante-cinq pour cent (65 %) d'efficacité.

Il y a un problème aussi qu'on a soulevé par rapport aux écrans lumineux, c'est la problématique d'attrance de d'autres poissons, particulièrement les salmonidés. On parlait tantôt de la ouananiche et de l'omble de fontaine. Parce que l'omble de fontaine, c'est aussi possible que l'omble de fontaine anadrome qu'on retrouve en aval provient justement de la dévalaison du secteur amont.

Donc, en ce qui concerne la Société, à notre avis, ça serait préférable, déjà, de penser à installer une grille pour s'assurer de la dévalaison correcte, là, des poissons. Je pense que c'est déjà inclus, je crois, dans le concept, là, actuellement.

PAR UN INTERVENANT:

La question est de savoir s'il y a déjà d'inclus une grille. En fait, c'est considéré par le promoteur comme étant une alternative à la barrière lumineuse. Essentiellement on a traité, comme vous l'avez vu dans l'étude d'impact, la question de la dévalaison de l'anguille en priorité parce que c'est une espèce migratrice, donc on se doit de proposer un système de protection.

De prime abord, on a proposé, effectivement, le système lumineux tel qu'expérimenté dans l'État de New York et qui est aux limites, en fait, du Québec, c'est Iroquois Falls où il y a un système qui a été étudié, un système assez différent, de fait, de celui qui a été mis en place à Rimouski, non pas que celui de l'expérimentation de Rimouski était pas intéressante, mais dans le cas d'Iroquois Falls, donc, je m'excuse, j'espère que pour votre sténographe, elle arrivera à déceler qu'est-ce que je voulais dire, mais pour ce qui est de la barrière lumineuse, on va avoir la configuration, rigoureusement celle qui a été étudiée par New York Power Authority, si on devait mettre ce système-là en place.

Maintenant, effectivement, on a considéré la possibilité de changer de suite de la barrière lumineuse vers une grille fine inclinée. On a toujours mentionné que si les suivis démontraient que la barrière lumineuse fonctionnait pas, il y aurait des correctifs.

On avait déjà étudié, chez nous, en faisant l'ingénierie de la centrale, la possibilité d'installer d'autres systèmes, en l'occurrence la grille fine inclinée, de même que la persienne que monsieur Hardy évoquait.

Donc il y a cette possibilité-là puis on a toujours parlé d'installer une grille fine inclinée ou des persiennes, selon le système qui s'avérerait le plus pertinent, s'il y avait une problématique de dévalaison et de mortalité des espèces résidentes. On parle notamment de l'omble de fontaine, entre autres, qui est résidente, qui colonise le bief amont et, éventuellement de la ouananiche qui dévalerait de façon plus importante que ce qu'on peut supposer actuellement.

Donc pour ces deux (2) aspects-là, on préfère proposer un suivi plutôt que de mettre d'emblée un système de protection, faire un suivi qu'on me décrit, essentiellement c'est de récupérer dans un grand filet troubleau les poissons qui pourraient dévaler, passer par les turbines puis qui seraient, qui pourraient mourir ou être endommagés, puis réagir selon le cas.

Parce que la problématique de dévalaison des espèces résidentes, il y a eu une étude, à notre connaissance qui a été faite, où il y a eu un effort plus majeur, c'est sur la petite centrale de la rivière Rouge, à Chute-Bell, plus précisément, qu'il y a eu un premier effort. Ça semble

indiquer que la problématique d'entraînement de poissons dans les turbines est pas nécessairement une problématique majeure.

Par contre, c'était pas pour les mêmes espèces, c'était pour des espèces résidentes. Je pense que c'est un domaine qui reste à documenter, le promoteur en est bien conscient puis propose le suivi pour le faire. Mais c'est un peu la façon qu'on aborde la précaution environnementale, puis la façon de réagir aux besoins pour cette espèce-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, mais pourquoi vous ne choisissez pas immédiatement d'aller vers les grilles fines inclinées ou les persiennes?

PAR UN INTERVENANT:

Bien, une des raisons pour ça, c'est que les grilles fines inclinées s'avèrent actuellement le meilleur système connu pour la dévalaison des saumoneaux et de l'anguille. Il y a, par contre, eu des ratés. Je peux mentionner, entre autres, l'exemple de l'Écosse et de l'Irlande, ailleurs qu'ici, où on s'est aperçu que les barrières physiques, dans certains cas, entraînaient plus de mortalité que le simple passage dans les turbines.

L'anguille est une espèce, notamment, contrairement aux saumoneaux, qui va chercher des passages à tout prix, puis dans le cas par exemple du suivi du barrage La Pulpe, à Rimouski, ce qui était observé, c'est que l'anguille essayait de chercher à passer à travers les barreaux, ce qui peut être préoccupant, parce qu'il y a pas une gamme élevée encore d'expérimentations à ce sujet-là.

Puis lorsqu'on arrive, on l'a mentionné tantôt, les gens de la FAPAQ le mentionnaient, je pense que monsieur Hardy l'a mentionné, il y a toujours du cas par cas, lorsqu'on parle de poissons, il y a ce risque-là d'une première part qui était évoqué.

D'autre part, nous, on pense que le succès qu'il y a eu à New York Power Authority de point soixante-dix-huit (0,78) pourrait être amélioré dans Magpie, de par la réflexion du barrage et de la rive gauche, là, la paroi de roc qui va être bétonnée, là, pour la mise en place de la barrière lumineuse. Donc il va y avoir une réflexion à ces endroits-là qui nous permet de croire qu'on aurait un meilleur taux d'efficacité qui est un taux de point soixante-dix-huit (0,78). Donc on n'était pas tellement loin de ce qu'avait de mémoire monsieur Gaudreault.

Donc il y a beaucoup d'avantages à un système lumineux, en termes d'opération, pour un promoteur.

Puis on doit pas cacher le fait qu'il y a aussi un intérêt de documenter un nouveau système qui pourrait être mis en place dans beaucoup de centrales existantes, où il y a une mortalité d'anguilles qui a été confirmée, puis où est-ce qu'on pourrait pas mettre de système de grille fine inclinée ou tout autre système physique.

Ici on a la chance de pouvoir le faire éventuellement dans un projet où on peut vérifier la possibilité. Dans plusieurs projets, il y en a pas. Donc il y avait une volonté de documenter un nouveau système, puis ça, le promoteur en a été averti dès le départ.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Complément d'information, oui.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Le problème qu'on a aussi avec les suivis, c'est que c'est très difficile par après, effectivement, d'effectuer le suivi.

On a un cas, par exemple, sur la rivière Riverain, où on essaie, avec le promoteur, d'effectuer un suivi de dévalaison de l'anguille entre autres. Et on fait face à des problèmes techniques, là, seulement de mettre un filet ou un dispositif quelconque dans le canal de fuite pour récupérer les poissons qui, éventuellement, pourraient passer. C'est très difficile.

Dans une petite rivière comme la Riverain, j'imagine dans le cas de la Magpie, on parle de quelques centaines de mètres cubes-seconde, ça va être pratiquement impossible. Donc c'est pour ça que nous autres, on préférerait, au niveau des mesures d'atténuation, d'avoir une grille en partant.

Et aussi, toute la problématique d'attraction des salmonidés. On parlait tantôt de la problématique de la ouananiche et de son apport possible à la population de saumon, je crois qu'au niveau d'une si petite population, on n'a pas beaucoup de chances à prendre en expérimentant, là. Ça serait préférable, à notre avis, d'y aller immédiatement avec une grille, dès le début du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'était monsieur Alain Gaudreault.

Oui, complément d'information.

PAR M. FRANÇOIS BARNARD:

Oui, François Barnard de la Société de la faune et des parcs. Une réserve qu'on a à propos des barrières lumineuses, bien évidemment, il y a le côté expérimental. On met pas en doute que la lumière peut éloigner les anguilles, mais c'est certain que la lumière attire aussi d'autres espèces.

Moi, j'ai passé ma jeunesse à pêcher sur les quais de Charlevoix avec un fanal au bout d'une corde puis ma ligne qui était à côté. Puis des fois, il y avait tellement de pêcheurs, que c'était une grille lumineuse qu'on avait, là. On capturait pas mal de poissons dans ces

conditions-là, souvent. La même chose sur des lacs à d'autres occasions. Alors certaines espèces réagissent différemment à ce phénomène-là.

Évidemment, la lumière qui va être dégagée par la grille dont il est question ici va certainement être très puissante. Mais on a quand même des réserves, par rapport à des systèmes éprouvés qui sont entre autres la grille inclinée dont il a été question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

Alors ça reste en suspens, cette question-là.

PAR UN INTERVENANT:

Ça reste en suspens. Il y a peut-être juste un élément qu'on aimerait mentionner, là, nonobstant le fait que le promoteur aura à choisir entre une grille fine inclinée et un système de barrière lumineuse pour la protection de l'anguille, en ce qui a trait au suivi, on a regardé sérieusement, là, comment on y procéderait.

Chute-Bell, avec des débits turbinés beaucoup moins grands mais des vitesses d'écoulement relativement similaires, ont eu le même problème d'installer un filet de dérive. Nous, on pense d'ancrer au roc, en fait, ledit filet de dérive, d'utiliser des liens métalliques, là.

Donc je voulais juste mentionner qu'on n'a pas dit qu'on allait faire un suivi à la légère. On a réfléchi aux moyens.

On peut pas garantir le succès, mais on est pas mal certain qu'il y aura pas de problème de mise en œuvre du suivi, comme on avait déjà vérifié la faisabilité technique de mettre en œuvre une grille fine inclinée ou une persienne advenant le non-fonctionnement de la barrière lumineuse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Alors on retient qu'il y a une recherche, de part et d'autre, du moyen le plus performant pour éviter les mortalités en dévalaison. Que les organismes ne s'entendent pas nécessairement sur les moyens, en tout cas si on doit d'abord procéder par l'installation d'une barrière lumineuse ou si on doit l'associer à d'autres formes de mesures ou éviter la barrière lumineuse. Mais au moins, on s'entend sur quelque chose, sur l'objectif d'éviter le plus possible des problèmes lors de la dévalaison, des mortalités.

Et c'est pas une question, je comprends que c'est pas une question de coûts, c'est plutôt une question de rechercher la performance, de votre témoignage, rechercher la performance de la méthode la plus appropriée.

Donc à moins que vous nous disiez que vous avez des problèmes pour l'installation d'un moyen ou d'un autre, on en est à la recherche du moyen le plus optimal. C'est pas une question d'argent mais une question d'optimisation des moyens.

Ça va?

PAR UN INTERVENANT:

Oui, on peut peut-être juste rajouter, là, pour être vraiment certain de compléter l'ensemble...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

PAR UN INTERVENANT:

... qu'il y a également un intérêt qu'on avait évoqué de recherche de nouveaux systèmes pour la protection particulière de l'anguille, mais c'est pas pour mettre une emphase nécessairement sur ce système-là en particulier que je le mentionne, c'est tout simplement pour compléter votre...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va.

Alors c'est ça, c'est que vous souhaiteriez expérimenter cette approche-là pour voir sa performance, afin de pouvoir l'implanter, au besoin, ailleurs.

Mais à ce moment-là, il faudrait que le suivi soit très très attentif pour les autres espèces et non seulement axé sur l'anguille, pour voir s'il y a des effets collatéraux non désirés sur les espèces de salmonidés, par exemple.

PAR UN INTERVENANT:

Oui, puis effectivement, notre suivi visait ça, de façon indirecte.

Lorsque la FAPAQ a amené l'attirance de lumière pour certaines espèces, on en a tenu bien compte dans notre volonté de poursuivre le suivi. Le suivi prévoyait déjà de vérifier, de toute façon, le risque de mortalité, d'entraînement des espèces résidentes du bief amont encore

une fois, ou des espèces migratrices autres que l'anguille, en faisant référence notamment à la ouananiche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'autres compléments d'information sur ce point ou si on a fait le tour? Oui.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

C'est un peu concernant, pour revenir au saumon, au niveau de la pêche au saumon.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui monsieur Gaudreault.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Oui. Excusez. On a discuté beaucoup d'où venaient les saumons. Il y a également l'activité de pêche qui est importante pour la Société.

On mentionne que les vitesses en aval du canal de fuite, tantôt, il y a une diapo qui a été présentée, démontre que les vitesses et les profondeurs vont être modifiées suite à l'aménagement et également la présence du canal de fuite qui va être présent.

J'aimerais avoir l'avis du promoteur au sujet de l'impact de ces changements-là ainsi que la présence du canal de fuite, au niveau du succès de pêche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va revoir avec les figures, s'il vous plaît.

PAR UN INTERVENANT:

Oui, on va prendre la figure du mois de juillet, à moins que vous ayez d'autres suggestions. Je prenais juillet comme étant une date où la pêche se pratique, on prendrait le débit moyen de juillet, le cas échéant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pouvez-vous nous dire à quel endroit on peut retrouver ça pour monsieur Hardy, dans les documents.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Figure RQC1.7A et figure RQC1.7B, les documents de réponses complémentaires au ministère de l'Environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pouvez aller chercher ça, monsieur Hardy?

PAR M. DANIEL HARDY:

Je les ai en main.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR UN INTERVENANT:

Donc encore une fois, on compare la situation qui prévaut actuellement pour un débit moyen de deux cent vingt-quatre mètres cubes par seconde ($224 \text{ m}^3/\text{s}$) pour également des conditions de marée moyenne, puisque l'hydrodynamique du bief aval est influencée par les conditions de marée. Donc on a ici les conditions qui prévalent actuellement pour le débit que j'ai mentionné, et les conditions qui prévaudront dans le futur.

Donc si on regarde les modifications du régime hydrodynamique, on s'aperçoit, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, là, c'est un bref rappel, que ça va être très court.

Ici, pour la compréhension de tous les gens, la gamme de couleurs représente les profondeurs d'écoulement, donc tout ce qui est vert ou bleu fait référence à une légende ici qui, malheureusement, qui est malheureusement un peu petite pour qu'elle puisse être vue. On pourra la voir un peu plus tard, lorsqu'on fera les zooms.

Maintenant, en ce qui a trait aux petits points noirs, si on fait déjà le zoom, peut-être Stéphane, sur la région autour du pont de la 138, aux droits du tronçon principal. Donc d'après les entrevues qu'on a faites auprès des usagers de pêche, la pêche sportive se pratiquerait davantage en amont et en aval, comme je l'ai mentionné hier soir, du pont de la 138.

Si on tasse un peu pour essayer de voir, de capter dans la même image, donc c'est plus facile de vraiment l'apprécier, mais il y a pratiquement pas, en fait il y a pas du tout de modification du régime hydrodynamique aux droits des endroits où il y a de la pêche actuellement.

Maintenant, je veux pas éviter une de vos sous-questions, à l'effet de l'attrait du canal de fuite pour le saumon. C'est sûr que le canal de fuite va représenter un débit d'attrait principal, on l'a reconnu, vous l'avez évoqué, on l'a reconnu de facto.

Donc le saumon, dans certaines rivières, va dans les "canaux" de fuite, on l'a vu dans les rivières à saumon où il y a des minicentrales. Donc de l'aval, le saumon ici aura pas, peut bouger dans la rivière. Actuellement, il se situe beaucoup dans les secteurs du pont, où est-ce qu'il y a une accélération de vitesses comme on a pu de le voir de facto, in situ ce matin.

On pense que le saumon va continuer à s'arrêter dans cette région-là comme ça se fait actuellement, puis compte tenu, comme j'ai mentionné, qu'il y a aucune modification ni des profondeurs ni des conditions d'écoulement, pas de changement du lit de la rivière, on pense que les conditions de pêche seront inchangées à cet endroit-là.

Maintenant, à savoir si le saumon va se rendre dans le canal de fuite puis va être porté à y résider un peu plus, actuellement, la sortie du seuil constitue un endroit où il y a des grandes vitesses comme ceux qui vont prévaloir dans les conditions futures dans le canal de fuite, c'est dans un sanctuaire de pêche, comme on l'a mentionné encore hier, on a vu le socle de béton auquel je faisais référence hier, encore une fois ce matin.

Actuellement, il semble pas que ce secteur-là fasse en sorte de drainer tous les saumons. À preuve, les gens continuent à le pêcher à l'aval, au niveau du pont, puis il y a des bonnes raisons de croire que ça va se passer de cette façon-là dans le futur également.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Un complément d'information.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Concernant le bras gauche, au niveau du succès de pêche, il reste quand même qu'on a des probabilités que ce succès de pêche soit modifié quand même sur la rivière. On va le voir quand même à l'expérience, là, mais ça demeure dans le domaine du possible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'était monsieur Alain Gaudreault de la Société de la faune et des parcs.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

Éric McNeil qui réagit. Essentiellement, je voudrais juste savoir à quoi on fait référence, au fait qu'il y aurait plus de saumon dans le canal de fuite, je voudrais juste avoir cette précision-là par rapport à la possibilité de la diminution du succès de pêche. C'est plus global par rapport à la capacité de support du milieu, juste pour mieux orienter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Alain Gaudreault. Oui, en fait, c'est que le saumon se positionne dans la rivière en fonction de beaucoup de facteurs, dont les changements de débits, l'hydrodynamique, etc. Ça influence, bien sûr, la position, les fosses de repos pour le saumon. On peut penser que le changement que vous montrez sur la diapo pourrait modifier ce comportement-là du saumon.

Et bien sûr aussi, le canal de fuite qui va être un attrait très intéressant pour le saumon, on parle quand même de l'ordre de deux cents mètres cubes ($200 \text{ m}^3/\text{s}$) tandis que la chute, on parle de trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), là, du moins pour la nuit, et vingt-cinq mètres cubes ($25 \text{ m}^3/\text{s}$) le jour.

Donc c'est quand même toute une dynamique qui va être perturbée, qui va être changée, on peut penser, là, que les conditions de pêche vont être modifiées suffisamment pour entraîner des changements au niveau du succès de pêche.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

Oui, à ça, je vais juste rementionner, si on parle des endroits où le saumon se repose, c'est vraisemblablement les endroits où les pêcheurs se concentrent pour le pêcher.

Ce qu'on a mentionné tout à l'heure, à moins qu'il y ait d'autres informations qui puissent être amenées aujourd'hui, on a compris que la pêche se pratiquait encore une fois dans un secteur où les conditions hydrodynamiques seront pas du tout modifiées à ce qui prévaut actuellement.

Donc il y a de bonnes raisons de croire que ces zones de repos là vont rester des zones de repos prisées, encore une fois, par le saumon. Donc, en ce sens-là, la pêche sportive qui se pratique aux endroits qu'on a mentionnés, là, toujours à proximité du pont de la rivière 138, on devrait avoir rigoureusement le même succès de pêche, parce que ça devrait demeurer des zones de repos, puisque ça en est maintenant.

Donc le risque, c'est de voir le canal de fuite, éventuellement, drainer beaucoup plus de saumon que ce qu'il y a actuellement. Puis lorsqu'on compare les écoulements de la rivière, on a eu l'opportunité d'y être souvent, il y a énormément de concentration de vitesses, directement en aval du petit seuil qui suit vers l'aval, la première chute dont on a parlé abondamment aujourd'hui.

Puis on peut pas savoir s'il y a beaucoup de saumons qui sont là, parce qu'il manque de données puis les pêcheurs sportifs peuvent pas pêcher ce secteur-là, en vertu du caractère de sanctuaire – je m'excuse, là, je cherchais le mot – qui prévaut à cet endroit-là.

Mais actuellement, il y a pas mal de grandes chances, en fait, là, il faut que les saumons restent aux mêmes zones de repos, puis qu'ils puissent être pêchés dans les zones qui sont les plus fréquentées par les pêcheurs. C'est la position qu'on a.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉBASTIEN CARON

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va recevoir monsieur Sébastien Caron qui est inscrit au registre.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Bonjour. Sébastien Caron, du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bon après-midi.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

J'aimerais poser deux (2) questions en fait. Il y en a une, c'est plus un détail technique qui réfère à la section RQC11, donc RQC11, le tableau RQC11.1 à la page 13 des réponses aux questions.

On identifie, là, si on regarde le tableau, qu'il y a seulement deux (2) mois où la centrale va turbiner à sa capacité maximum de deux cent dix mètres cubes-seconde ($210 \text{ m}^3/\text{s}$). Il y a également un troisième mois, donc le mois de juillet, où elle va aussi turbiner deux cent dix mètres cubes-seconde ($210 \text{ m}^3/\text{s}$) d'eau pendant la nuit. Le jour, évidemment, il y a le débit esthétique, là, qui prévaut.

Donc si je comprends bien, et c'est ce que je voudrais avoir comme réponse, ça veut dire qu'à ce moment-là, la centrale va produire à sa capacité maximale d'électricité de quarante virgule six mégawatts (40,6 MW) et si c'est le cas, c'est quoi la moyenne de production de cette centrale-là? C'est-à-dire pendant les autres mois de l'année, comment est-ce qu'on va produire d'électricité, donc avoir peut-être une idée de la moyenne de production, puis c'est quoi l'impact de cette moyenne de production là sur les retombées économiques pour la région.

On parlait de cent cinquante mille (150 000 \$) environ, est-ce que ça a rapport avec la production, puis est-ce que ça a été calculé en fonction d'une moyenne ou en fonction de la capacité maximale de production?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Cerceau.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Bon, je pourrais répondre d'abord à la dernière partie de la question de monsieur Caron. Les cent cinquante mille dollars (150 000 \$) font référence à une moyenne annuelle basée sur le revenu brut généré par la production.

Ce revenu brut qui avait été estimé à peu près à sept millions cinq cent mille dollars (7 500 000 \$), je crois, donc le pourcentage est un pourcentage égal à deux pour cent (2 %). Et ce revenu va évidemment fluctuer d'une année à l'autre, en fonction de l'hydraulicité de la rivière. Bon, je crois que ça établit à peu près cette question-là.

Pour ce qui est de la production, la variation de la production mensuelle, alors vous avez fait référence à la production maximale, je crois, peut-être Stéphane va pouvoir vous donner plus de détail sur les niveaux de production de chacun des mois de l'année. Évidemment, ils varient en fonction des saisons, puisque c'est une centrale dite au fil de l'eau, qui ne gère pas de réservoir, donc elle va turbiner l'eau qui se présente aux droits du réservoir.

Donc peut-être Stéphane peut donner plus de détail là-dessus.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

Juste pour compléter. C'est tout à fait exact, donc dans le cas de la centrale au fil de l'eau, on va turbiner au maximum donc pendant les mois de mai, juin et juillet. Après ça, on passe donc dans l'étiage estival où le débit diminue donc avec la saison d'été qui avance. Après ça, donc ça remonte un petit peu à la crue d'automne et puis nous avons les plus forts étiages à l'hiver, où la centrale va donc turbiner peut-être au quart ou à la moitié de sa capacité, dépendant des années.

Juste pour compléter, nous, en fait, on a parlé hier de cent quatre-vingts millions de kilowattheures (180 M kWh), c'est basé, en fait, sur une hydrologie de trente (30) ans, sur les données des débits, donc au lac Magpie depuis trente (30) ans, et c'est ce qui nous donne cette production moyenne annuelle de cent quatre-vingts millions de kilowattheures (180 M kWh).

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

C'est bien. Ça répond à ma question.

Est-ce qu'il est possible, cependant, de l'évaluer en pourcentage, là, du quarante point six mégawatts (40,6 MW). Est-ce qu'on peut savoir qu'est-ce que ça pourrait donner environ?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, alors je vous transmets la question, monsieur Cerceau.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Je pense que le facteur d'utilisation auquel vous faites référence devrait être de l'ordre de cinquante-cinq pour cent (55 %), je crois.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Merci.

J'ai une seconde question qui porte plutôt sur un tableau qui s'appelle "Le bilan des impacts sur le milieu humain", qui est situé, là, à la page 25-7 du document principal. Donc c'est un tableau qui dresse un petit peu un bilan des impacts justement sur le milieu humain et, entre autres, là, il y a une section qui traite du paysage. Si vous pouvez la retrouver.

Donc on identifie deux (2) impacts principaux, un pendant la construction du barrage et de la centrale, et un autre pendant l'exploitation. Donc pendant la construction, on dit qu'il y a une modification temporaire du paysage, due à la présence du chantier et pendant l'exploitation, une modification permanente du paysage de la première chute, finalement.

La question que je me pose, c'est pourquoi est-ce qu'on n'a pas inclus la modification qu'il va y avoir à la deuxième chute comme une modification importante du paysage. Parce qu'on sait que la deuxième chute va être ennoyée une partie de l'année, donc pourquoi est-ce qu'on a décidé de pas inclure la deuxième chute dans cette analyse d'impact là?

PAR M. ÉRIC McNEIL:

En fait, vous amenez un bon point. On a mis ici les principaux impacts, la première chute est beaucoup plus accessible que la seconde chute.

La seconde chute, il faut voir par ailleurs que c'est davantage un long rapide, comme je l'ai mentionné hier, qui est précédé à l'amont d'une section de restriction. Donc il va y avoir un changement de paysage à la seconde chute, mais qu'on n'a pas cru, nécessairement, comme étant un impact prioritaire, c'est vraiment un bilan des impacts qui nous apparaissaient comme étant les plus significatifs.

Ceci étant dit, ce qu'il faut comprendre de l'hydrodynamique, c'est qu'en condition moyenne d'écoulement en été, il y aura toujours une chute puis de l'eau vive qui va suivre la seconde chute. Donc il va y avoir modification du paysage, mais c'est pas une chute qui va être

complètement ennoyée, même si dans le texte, il est souvent difficile de faire toutes les nuances nécessaires à cet égard-là; lorsqu'on regarde les profils en long, on peut s'en rendre compte assez facilement.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

OK. En fait, j'amenais la question parce qu'après avoir parlé en fait au promoteur américain qui organise des descentes en rafting sur la rivière, qui s'appelle Earth River, eux, c'est un impact qu'ils jugeaient vraiment important, ils disaient que la deuxième chute, c'était un des attraits paysager le plus prisé par les personnes qui venaient, là, descendre la rivière. C'était pour ça que je posais la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors, justement, quel est le circuit qu'ils utilisent lorsqu'ils descendent la rivière. On a entendu dire qu'ils arrêtaient à la troisième chute.

Du côté de la municipalité?

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

Oui, c'est que Earth River, ils ont communiqué avec nous autres l'année passée, pour nous inviter justement, moi puis la secrétaire trésorière de la MRC, puis monsieur Julien Boudreau, pour aller faire du rafting sur la rivière Magpie, pour voir qu'est-ce que, si vous venez qu'à faire un barrage sur la rivière Magpie, qu'est-ce que vous allez perdre.

Effectivement, leur trajet de randonnée, ils posent un avion sur la rivière Magpie, ils partent avec du rafting, ils sautent la sixième chute. Rendus à la sixième chute, bien là, ils portent puis ils remettent les rafting à l'eau. Ça leur prend trois (3) jours.

Puis de la sixième à la cinquième, ils se rendent là, c'est encore pareil, ils peuvent pas les descendre, les chutes ont trois-quatre cents pieds (300 pi-400 pi), puis quatre-cinq cents pieds (400 pi-500 pi) de haut.

Après ça, il y a des portages qui ont été faits par les Amérindiens puis par les trappeurs ici, qui, effectivement, ils se rendent là à pied, puis en quatre (4) roues, puis en ski-doo l'hiver. Ils prennent ces portages-là, après ça ils descendent jusqu'à la quatrième. À la quatrième, c'est encore la même chose, vous le savez, la quatrième c'est assez haut.

Entre la 4 puis la 3, il y a un portage qui a été fait, justement, que tout le monde pour aller sur la rivière Magpie prend, puis c'est là qu'ils arrêtent. Ils ont jamais été en bas de la troisième, puis de la deuxième, je veux pas m'avancer.

Mais présentement, sur la rivière Magpie, le barrage qui est là existant, il y avait des clôtures, je sais pas si vous avez remarqué, je sais pas si vous y avez été. Earth River, ils

doivent y avoir été, eux autres, là. Puis il y a des clôtures de dix pieds (10 pi) avec des barbelés. Puis effectivement, tu peux pas passer de rafting là, puis tu peux pas passer de canot kayak, puis tu peux pas passer rien.

Puis même les concitoyens de Rivière-Saint-Jean ont jamais été, puis de Magpie, on n'a jamais été dans ce bout-là, à part qu'il y a eu une "trail" à un moment donné qui a été faite par un comité de Magpie, puis que ça rendait accessible.

Mais avec les années, comme je vous dis, une "trail" dans le bois qui a été faite sur un projet, ça a été quatre-cinq-six (4-5-6) ans que ça a été bon pour passer, mais ça a pas été comme entretenu à tous les ans. Ça fait qu'il y a eu du chablis puis ça a tombé, les arbres ont tombé.

Mais la course de Earth River, leur inquiétude, je vis bien avec parce qu'enfin de compte, nous autres, en haut de la troisième chute, leur randonnée finit là. Puis justement, nous autres, dans notre projet, on a parlé, Rivière-Saint-Jean, la municipalité de Rivière-Saint-Jean, avec le Comité de citoyens de Magpie puis avec le Comité de protection de la rivière Magpie, de même faire des efforts pour leur aménager le sentier, pour que ça soit plus d'adon quand ils vont arriver à la sablière, justement en haut de la troisième chute, pour quand ils débarquent, puis essayer de leur faciliter, puis même mettre des poubelles pour leur donner accès à pouvoir jeter ce qu'ils ont ramassé tout le long, parce que c'est des environmentalistes.

Puis on va essayer à leur faire le plus possible de facilités, pour même les aider. Parce qu'ils descendent pas en bas de la troisième.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc les aménagements que vous prévoyez tiennent compte de cet usage de la rivière aussi.

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

Il faut le tenir compte, parce qu'il y a pas juste Earth River qui va dans ce secteur-là. Il y a beaucoup de personnes qui montent sur la rivière Magpie pour pêcher dans les lacs puis ils partent tous de la troisième à partir de la sablière, ils vont parquer leur voiture là, puis ils descendent, ils descendent là, la montagne doit avoir à peu près quatre (400 pi) à cinq cents pieds (500 pi), si c'est pas six cents pieds (600 pi), six-sept cents (600 pi-700 pi). Puis c'est une montagne qui descend assez à pic puis ça a été fait par des vieux et puis des trappeurs, puis justement les Autochtones, dans le temps.

Puis tout le monde emploie cette "trail" là, pour aller sur la rivière Magpie. Entre la 2 puis la 3, il y a rien, l'eau est comme, il y a juste la chute, la deuxième chute, comme monsieur McNeil disait tantôt, c'est comme des rapides. C'est une chute puis c'est pas une chute. C'est un tas de rapides sur une longueur. Puis après ça, tu tombes dans la première puis là, bien,

pour aller jusqu'à la première, bien là, tu as les clôtures d'Hydro-Québec avec les choses barrées.

Ça fait que quand tu vas avec des canots, bien, il faut que tu voies où c'est que c'est accessible. Puis aller où c'est accessible, bien là c'est l'avion sur la rivière Magpie, sur le lac Magpie, puis après ça, que tu arrêtes à la troisième chute, tu peux pas descendre plus bas. Puis la troisième chute, même, pour la descendre en canot, l'été, je pense, même elle vient quasiment complètement à sec. Ça fait qu'il y a pas un gros avantage à la descendre.

Ça fait que je verrai pour nous autres, à l'heure actuelle, on a pris, on en a parlé, puis on a pris même comme idée de mettre des poubelles là, puis essayer, quand ils vont arriver là, de leur faciliter l'accès, puis même l'accès à la rivière, arranger le tronçon de chemin qui descend en bas, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça répond à votre question?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Oui, merci. Mais je pense effectivement que, d'après la discussion que j'ai eue avec la personne de Earth River, que c'était plus l'impact paysager, là, qui inquiétait qu'autre chose, là, effectivement.

Peut-être, juste une question. Est-ce que ça va être envisageable que ces mesures-là dont vous parlez, là, l'installation de récipients pour recueillir les déchets, et d'élargissement du sentier, ou en tout cas, d'aménagement du sentier, que ça soit inclus dans le projet, comme mesure d'atténuation ou...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur McNeil, avez-vous des compléments d'information?

PAR M. ÉRIC McNEIL:

En fait, un premier complément d'information, à l'effet qu'il y a peut-être des indications qui nous laissent croire que Earth River, lorsqu'ils parlaient de la seconde chute, là, parlaient de ce que nous on entend comme la troisième chute. Il faut bien comprendre que ces chutes-là sont pas nommées nulle part. On a dû le faire pour les fins d'évaluation environnementale, pour référer à une chute.

Mais s'ils parlent d'un paysage aussi exceptionnel, à mon sens, depuis tout à l'heure, tout le monde dit que la deuxième chute est pas une vraie chute, que c'est plutôt un long rapide, il y a peut-être lieu de croire que les gens pensent qu'on affectait, quand on disait qu'on affectait la deuxième chute, eux parlaient en fait de la troisième chute, qui est la deuxième véritable

chute, qu'on voit juste, que c'est compliqué de dire laquelle est la deuxième ou troisième chute, selon qu'on considère la deuxième chute comme un rapide ou une chute.

Donc il y a peut-être lieu de croire que – la seule chose que je voulais mentionner, de fait, c'est que la troisième chute sera pas du tout affectée.

En ce qui a trait à votre question, je pense que le projet, de façon indirecte, permet de mettre en œuvre les mesures que monsieur Beaudin a évoquées et puis il pourra lui-même le mentionner. Mais je pense que dans les subventions de base, lorsqu'il y a eu un montant de cinq cent mille (500 000 \$) qui a été octroyé à la municipalité, il y a trois cent mille (300 000 \$) qui est différent du deux cent mille dollars (200 000 \$) d'aménagement récréotouristique, de l'argent qui pourra éventuellement être mis pour ces fins-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Alors pour éviter que les gens parlent d'une chute plutôt qu'une autre, peut-être que - vous avez pris contact avec ces organismes ou ces organismes ont pris contact avec vous, votre organisme?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

En fait, c'est eux qui ont pris contact avec nous, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors peut-être que vous pourriez leur indiquer sur la carte, justement l'information de façon, en collaboration avec le promoteur, de façon à éviter que des informations inexactes soient véhiculées.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Tout à fait, je vais le faire

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors pendant l'heure du repas, là, du souper, je vous inviterais à faire un petit travail ensemble.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Pas de problème. Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va pour vos préoccupations?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Ça répond à mes questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez d'autres questions concernant le projet, ses impacts?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

J'aurais peut-être une troisième question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Je vais être généreuse!

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Par rapport à un élément qui a été soulevé hier...

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est facile!

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

... par le promoteur par rapport à la destruction de la centrale qui est présentement sur la rivière. On parlait de discussions en cours avec Hydro-Québec et MRN pour déterminer, là, qui allait avoir à défrayer les coûts pour la destruction de la centrale et la récupération des matériaux contaminés.

J'aimerais peut-être en savoir un petit peu plus par rapport à ces discussions-là qui sont supposément en cours, là. Donc où ça en est, puis vers quoi ça s'enligne peut-être.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Avec les expériences que vous avez pu avoir ailleurs, monsieur Cerceau?

PAR M. JACKY CERCEAU:

Oui, bon, bien au fait, il s'agit pas vraiment à proprement parler de la destruction de la centrale, mais plutôt de l'enlèvement de certaines terres contaminées qui se trouvent à proximité. C'est surtout sur ça que porte la discussion avec Hydro-Québec. Enfin, discussion, c'est beaucoup dire, là, disons on a posé le problème et on espère qu'on aboutira à une solution avec Hydro-Québec prochainement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors pour que tout le monde se comprenne, là, pourriez-vous nous mettre une figure, pour illustrer. Parce que ce matin, à la visite de terrain, on a vu de quels sols il s'agissait, là.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Oui, il s'agit de sols à proximité du poste de transformation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Des structures d'acier que l'on a vues...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc c'est en dessous, là.

PAR M. JACKY CERCEAU:

... oui, en dessous. D'ailleurs, on a vu certains trous. Je sais pas si vous avez constaté que des petits arbustes avaient été abattus et des trous pratiqués. Ça c'était pour faire l'échantillonnage des terres contaminées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Oui, monsieur McNeil pointe sur la photo aérienne le site exact, à proximité de la centrale, là où il y avait possibilité de trouver des contaminants. Et effectivement, les examens ont montré qu'il y a en avait. Alors bon, ces terres-là devront être enlevées et entreposées dans des endroits adéquats.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors j'en profite pour présenter une question qui vient d'Internet, de monsieur Saladzius.

Quel est le coût de démolition de l'ancienne centrale et de la digue existante?

PAR M. JACKY CERCEAU:

En fait, ça serait une question qui devrait s'adresser à l'entrepreneur, je ne sais pas si monsieur André St-Pierre, qui est représentant de l'entrepreneur, est en mesure de répondre à cette question particulière.

Ou on peut le prendre en délibéré, si vous voulez, parce que ça demande peut-être réflexion et on doit rechercher dans les chiffres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

PAR M. JACKY CERCEAU:

D'accord?

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors on va recevoir votre réponse quand – vous nous ferez signe pour cette réponse-là. Ça va être au cours de l'audience publique?

PAR M. JACKY CERCEAU:

Bien je l'espère, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. C'est bien.

Alors c'est ça. Vous aviez compris que c'était des sols en dessous, là, des transformateurs?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Pas tout à fait, on parlait aussi, je me rappelle qu'on parlait également d'outils ou de machines, là, qui contenaient aussi des huiles, donc il fallait enlever ces choses-là. Donc il y a sûrement un coût d'associé à ça. Je me demandais qui allait défrayer ces coûts-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Puis est-ce qu'il y a un précédent, est-ce qu'il y a un endroit ailleurs au Québec où on a eu à démanteler une centrale existante d'Hydro-Québec pour installer une nouvelle centrale? Et qui a payé les frais?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Hydro-Québec ou de d'autres, SM-1, par exemple.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Bon, SM-1, c'était pas vraiment, à l'origine c'était pas une centrale hydroélectrique à proprement parler, c'était une usine qui fabriquait de la pâte, donc il y avait un ensemble de turbines, mais c'était purement mécanique. C'était des turbines qui entraînaient des meules et toutes sortes d'appareillages pour broyer le bois et fabriquer la pâte.

Il est vrai que lorsqu'on a pris ce site-là, on a dû démolir une partie, disons pour la première phase, on a dû démolir une partie des terres, et on a fait, bon, au préalable, on a fait une analyse évidemment. Il y avait pas de terres contaminées ou quoi que ce soit de dangereux. Il y avait juste des résidus de pâte qui restaient encore, mais c'est à peu près tout ce qu'il y avait. Tous les autres résidus, c'était des matériaux secs, comme le béton ou de l'acier. Alors il n'y avait pas d'huile comme telle, qui aurait pu poser problème.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Alors monsieur Caron, ce qu'on comprend de la réponse qui a été fournie hier par le ministère de l'Environnement, c'est que tous les tests sont faits, en tout cas si je me souviens bien, ça vient du ministère de l'Environnement ou ça remonte à mon ancienne vie, c'est que tous les tests doivent être faits pour vérifier la qualité des sols, s'il y a effectivement une contamination. Et à ce moment-là, les mesures doivent être prises conformément à la Politique de gestion des sols contaminés. Alors c'est une obligation maintenant que le ministère fait de façon courante.

Est-ce que c'est bien exact?

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

François Delaître, ministère de l'Environnement. Tout à fait, madame la Présidente, tout ce qui est sol contaminé est encadré de façon réglementaire au ministère. Il y a différents critères selon le type d'utilisation du terrain.

Donc dans ce cas-ci, les sondages qui ont été réalisés, les analyses chimiques subséquentes ont démontré un dépassement des critères qui sont permis, là, pour l'utilisation de ce terrain-là. Donc les sols devront être gérés en fonction du degré de contamination.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça vous convient?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Oui, merci. J'aimerais juste peut-être poser une sous-question par rapport à ça.

Est-ce qu'à ce moment-là, le principe du pollueur-payeur s'applique et est-ce qu'Hydro-Québec devra payer pour la décontamination du site?

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

François Delaître, ministère de l'Environnement. Effectivement, il y a un principe qui est le pollueur-payeur. À ce moment-ci, je peux pas répondre à la question. Je connais pas le détail, là.

Il y a eu dernièrement des modifications au niveau de la réglementation. À prime abord, je serais porté à dire qu'effectivement le pollueur a une responsabilité, mais c'est sous toutes réserves, là, que je vous dis ça. Je sais pas, monsieur Joël Boudreau, ici, de la Direction régionale de la Côte-Nord, je sais pas si Joël, tu serais en mesure d'amener d'autres éléments d'information là-dessus?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il faut venir au micro.

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

Monsieur Boudreau de la Côte-Nord va répondre là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PAR M. JOËL BOUDREAU:

Joël Boudreau du ministère de l'Environnement, de la Direction régionale. Au niveau de la pollution comme ça, on a des exemples. Il y a des jugements qui ont été rendus dernièrement aussi, contre des pétrolières, puis que ça faisait vingt (20) ans qu'ils avaient laissé le terrain puis ils ont été reconnus coupables, puis ils ont payé les frais de décontamination.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. JOËL BOUDREAU:

Ça fait que c'est sensiblement la même chose que ce qu'il y a ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. En tout cas, ça fera l'objet de négociations, certainement.

Mais pour l'environnement, l'environnement est gagnant lorsqu'on retire ces sols contaminés puis on les gère correctement. Alors c'est ce qu'on recherche. On se mêlera pas des négociations, quand même, là. Je suis certaine qu'il y a des gens qui sont en mesure de les faire.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Tout à fait. Merci beaucoup. Ça répond à mes questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Ça va?

QUESTIONS PAR LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

On a beaucoup de sujets à l'ordre du jour, il y a plein de gens qui doivent témoigner sur des sujets comme par exemple la navigabilité de la rivière, au niveau fédéral, la Loi sur la

protection des eaux navigables, là, ça c'est monsieur Daniel Hardy, mais il y a quelqu'un qui va pouvoir donner de l'information sur cet aspect-là, tout à l'heure.

Puis il y a aussi la question de la sécurité. On a ce point-là à l'ordre du jour cet après-midi. Alors si vous voulez bien, on va l'aborder parce que je pense que monsieur Gilles Gaudreault ne pourra pas être ici ce soir. C'est bien le cas?

Alors on va vous entendre, monsieur Gaudreault, sur la question de la sécurité du barrage, là, et tout ce que ça implique comme mesures de protection, parce que c'est quand même en amont de la 138.

On comprend qu'il y a des exigences maintenant qui sont beaucoup plus élevées dans la construction des barrages, des équipements, qu'il y a vingt (20) ou vingt-cinq (25) ans. Mais quand même, la société québécoise a eu un choc, là, lors des événements au Saguenay-Lac-Saint-Jean et ça nous a appris à prévoir ce qui était imprévisible, si vous voulez, là, à penser pour le futur.

Alors, expliquez-nous ça, comment on voit ça maintenant.

PAR M. GILLES GAUDREULT:

OK. Donc, juste pour rappeler que la mission du ministère de la Sécurité publique dont la Sécurité civile est une composante, c'est la protection des personnes et des biens, si je la résume. À ce niveau-là, je parlerai pas de la Loi sur les barrages, parce que c'est pas ma spécialité, puis ça vient sur l'entretien, c'est des cédules d'entretien, c'est un peu technique, c'est un peu spécialisé. De toute façon, les promoteurs sont bien au fait de ces exigences-là.

Nous autres, notre préoccupation, comme vous l'avez si bien dit, c'est la route 138. Les documents qui nous ont été fournis, manifestement, indiquent qu'il y a pas, en cas de rupture de barrage soudaine, là, il y aurait pas d'habitations, de zones habitées qui seraient inondées. Donc, notre préoccupation, c'est plus la route 138 ainsi que d'événements, divers risques qui pourraient survenir lors des travaux et lors de l'opération.

Dans la Sécurité civile, on fait communément mention de quatre (4) phases, la planification, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Au promoteur, dans la phase des travaux, on demande de faire une planification et une préparation en cas d'événement, où il y aurait un événement qui nécessiterait une évacuation puis fermer la route 138 pour éviter que des gens qui y circulent soient emportés ou soient dans une zone dangereuse.

Donc ce qu'on demande, nous autres, au promoteur, c'est de préparer une procédure d'alerte, une alerte avec les intervenants internes et externes, c'est-à-dire les gens du chantier et les gens de la municipalité autour, de préparer un schéma qui illustre également le cheminement de cette alerte-là. Quels organismes vont être alertés, quelles personnes vont être alertées, quelles sont leurs fonctions et les numéros de téléphone pour rejoindre tout ce monde-là, ainsi que nous autres mêmes, la Sécurité civile.

Donc c'est les principaux documents qu'on demande au promoteur de préparer, dans le cas des travaux et dans le cas une fois que le barrage est mis en fonction.

On a déjà d'ailleurs eu des contacts avec les gens d'Hydroméga lors, voilà deux-trois (2-3) semaines, lors de la présentation d'un document semblable pour SM-1. Donc c'est un peu le même cheminement, les gens chez Hydroméga sont au fait de qu'est-ce que devrait contenir un plan de mesures d'urgence. Puis nous autres, on est en support auprès de ces gens-là, s'il y a de l'information nécessaire.

Ce qu'on recommande beaucoup aussi, également, c'est d'agir en concertation avec les organismes municipaux, les organisations municipales de sécurité civile. Parce que c'est une des responsabilités des municipalités au Québec, là, de voir à la sécurité civile. Donc c'est plus un commentaire ou une observation de prendre cet aspect-là en considération.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Commentaire ou complément d'information, monsieur Cerceau, sur cet aspect?

PAR M. JACKY CERCEAU:

Effectivement, monsieur Gaudreault fait allusion au plan des mesures d'urgence que l'on a élaboré pour SM-1. Donc on est au fait, là, de ce qui est nécessaire pour prévenir, en cas de problème. Et c'est évident qu'on va appliquer les mêmes mesures ou les mêmes procédures.

On va établir la même procédure pour le barrage Magpie. Non seulement pour sa phase d'exploitation, mais aussi pour la phase de construction qui est aussi une phase importante, là, et transitoire où il y a un certain risque également qu'il faut pas négliger.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors est-ce que l'approche qui est préconisée par le promoteur, est-ce que ça vous convient du côté de la Sécurité publique?

PAR M. GILLES GAUDREULT:

Oui, évidemment, si ça rencontre ce que j'ai dit tout à l'heure d'élaborer une procédure d'alerte, d'en aviser les principaux intervenants et de nous, à la Sécurité civile, de nous mettre en lien avec ces gens-là, puis nous procurer une copie, également, de cette procédure d'alerte là, pas de problème. Ça va nous satisfaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

Du côté de la sécurité des barrages, ça relève du ministère de l'Environnement, je crois, la Loi sur la sécurité des barrages?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Mireille Paul, ministère de l'Environnement. Oui, la Loi sur la sécurité des barrages est gérée par le Centre d'expertise hydrique du Québec qui relève du ministère de l'Environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et comment elle s'applique dans les faits, par rapport au projet qu'on étudie? Qu'est-ce que ça implique comme exigence?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Le détail de la loi, je pourrais pas vous le livrer, mais je sais que la loi exige à la fois que les ouvrages que le promoteur se propose de construire pussent résister à des crues qui sont excessives, et il y a également tout un programme d'entretien et d'inspection qui doit être mis sur pied pour toute la durée de vie de l'ouvrage.

Le promoteur, je crois, vous pourrez vérifier avec lui, a entamé des discussions avec le Centre d'expertise hydrique du Québec pour se conformer à la loi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

Très brièvement, vous pouvez nous résumer les étapes que vous avez franchies et celles à venir, monsieur Cerceau.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Bon, je céderais la parole à monsieur McNeil, pour ce point.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

En fait, on a déjà rencontré effectivement le groupe de Michel Dolbec qui est en charge de l'application du nouveau règlement sur la sécurité des barrages.

On va avoir, pour répondre à votre question plus spécifiquement, une demande d'autorisation pour la construction du nouveau barrage, en vertu de l'article 57 du Règlement

sur la sécurité des barrages, lequel exige de déposer différents documents dont les résultats d'une étude de rupture qui a été déjà réalisée, dont le dépôt d'un plan d'urgence pour la phase d'exploitation et la phase de construction.

Donc on a élaboré déjà un plan préliminaire, comme les promoteurs, devant déposer un an après la mise en vigueur, soit le 11 avril 2002, c'était la date de dépôt des plans préliminaires d'urgence. Donc nous, on en a élaboré un dans les questions complémentaires, mais on compte en élaborer un conformément à ce que monsieur Gilles Gaudreault mentionnait tout à l'heure.

Donc par la suite, la loi va prévoir, effectivement, qu'on précise, comme madame Paul le mentionnait, la crue de sécurité. C'est des éléments qui sont déjà faits, mais qui ont pas été présentés.

Il y a déjà eu les premières rencontres, on s'est entendu sur des échéances préliminaires, puis le processus se poursuit au niveau des autorisations requises du côté du Centre d'expertise hydrique du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et selon le scénario que vous avez fait, s'il y a rupture du barrage, qu'est-ce qui arrive avec le pont et la route 138?

PAR M. ÉRIC McNEIL:

En fait, il faut distinguer deux (2) scénarios de rupture, habituellement, qu'on doit considérer. Le scénario qu'on dit de temps sec, qui arrive pour des événements autres que les crues, donc ça peut être du vandalisme, une défaillance technique. Donc dans ce cas-là, effectivement, le pont-route, vraisemblablement céderait, selon la nature de la brèche. Il faut voir que tout est relié au type de brèche, selon les hypothèses qu'on applique habituellement en termes de formation de brèche, qui est relativement pessimiste, le pont de la route 138 céderait.

Maintenant, ce qu'il faut mentionner en ce qui a trait au scénario de crue, de rupture en condition d'inondation, il faut voir que les ponts du MTQ sont designés pour une certaine crue et les barrages doivent résister à des crues beaucoup plus importantes que les crues pour lesquelles sont conçus les ponts. Si bien qu'il y a plusieurs scénarios de crues où dès l'avènement de l'événement naturel, donc sans la rupture, le barrage, le pont-route 138 céderait avant, éventuellement, la rupture du barrage. Donc les scénarios avec et sans rupture, pour plusieurs scénarios de crues exceptionnelles, impliquent déjà la rupture du pont-route.

Monsieur Boyer voulait éventuellement présenter la carte des zones du territoire affecté, qui a été élaborée jusqu'à maintenant.

On voit ici, là, ce qu'on doit appeler maintenant le territoire affecté, en vertu du Règlement sur la sécurité des barrages, tel que déterminé jusqu'à maintenant. L'île serait

complètement submergée par l'onde de rupture, il y aurait une onde de rupture qui s'étendrait de part et d'autre, le long de la 138. Le pont serait submergé par l'avant. Le tablier serait submergé également. Dans ces cas-là, on fait l'hypothèse que le pont partirait avec les écoulements.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça va, sur la question de la sécurité? Pas d'autres précisions à aller chercher de ce côté-là? Ça va.

Est-ce qu'on pourrait m'apporter la question qui nous est venue d'Internet, concernant une possibilité qu'il y ait un parc naturel fédéral et que le projet pourrait compromettre ce projet-là. On va aller entendre le témoignage de madame Monique Élie, lorsqu'on l'aura. C'est bien ça, Élie? Élie. D'accord. Lorsqu'on pourra la rejoindre, on va l'entendre sur ce sujet-là.

En attendant, nous recevons monsieur Guy Parent. Il a quitté? D'accord.

Est-ce qu'il a laissé ses questions? D'accord.

Alors pour résumer, j'avais lu la question, là, mais c'est qu'il a été fait référence qu'il y avait un projet de Parcs Canada pour une partie de la rivière Magpie et la question était: est-ce que le projet compromet le projet de Parcs Canada? On va entendre madame Élie. Ça va?

Alors une des questions qu'on avait reçue, puis on considère qu'elle a été répondue, mais je la lis quand même, là, on a eu beaucoup de témoignages cet après-midi. D'après plusieurs témoignages, les gens qui pêchaient sur la rivière Magpie, avant que le muret de la petite centrale existante soit installé, le saumon remontait jusqu'au pied de la troisième chute. Est-ce que le BAPE pourrait commander une étude sur le potentiel économique salmonicole de la rivière Magpie.

Alors on a discuté de cette question-là avec l'ensemble des intervenants tout à l'heure.

Ça va, on attend, changement d'horaire.

On a aussi une question, la question, on fait référence à la question numéro 22 adressée au promoteur, dans une des questions des ministères: la prétention de ce dernier, à l'effet que le saumon ne se reproduit pas dans la rivière Magpie et ce, en dépit de la présence de zones propices à la fraie. Par ailleurs, nous savons que des biologistes affirment en avoir déjà capturé à plusieurs reprises en automne.

Est-ce que le promoteur a tenu compte de cette information. C'était une des sous-questions.

Les saumons sont reconnus pour retourner dans la rivière où ils sont nés. Le promoteur est-il d'accord avec cette affirmation?

Alors on a entendu aussi des gens nous dire qu'ils passaient une partie de l'été en villégiature, avant d'aller se reproduire. S'il y a des éléments d'information à ajouter, vous me le dites.

Puis le troisième point, le promoteur peut-il nous donner l'assurance qu'il va approfondir cette question avec les spécialistes de la FAPAQ et rendre les études requises pour mieux identifier les habitats de saumon.

Avez-vous des compléments d'information à fournir sur ce point-là.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

Bon, peut-être préciser ce que je mentionnais, c'est peut-être, la faute nous est peut-être attribuable, de pas s'être bien exprimé, mais il semble qu'on ait mentionné plutôt que les conditions étaient pas nécessairement favorables à la reproduction du saumon.

Mais on a toujours reconnu qu'il y avait potentiellement de la reproduction du saumon, qu'il était pas du tout impossible que le saumon se reproduise puis à preuve, toute l'orientation du canal de fuite, encore une fois, était orientée de façon à pouvoir conserver ce potentiel-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

Alors je pense qu'on essaie de rejoindre monsieur Laurent Tremblay? Ça s'en vient. Ça s'en vient. Alors on va attendre que ce soit fait avant de reposer la question.

Il y a trois (3) autres questions qui concernent aussi la faune aquatique. Le promoteur prétend que le tronçon court-circuité est inutilisé par les poissons, mais il n'en a pas fait une réelle démonstration. Cette conclusion hâtive lui sert d'excuse pour ne pas appliquer la Politique de la FAPAQ en matière de calcul des débits réservés. Le promoteur peut-il nous assurer que la FAPAQ considère cette situation comme acceptable?

Bien je pense qu'on va aller chercher du côté de la FAPAQ, plutôt, là. Alors est-ce que la FAPAQ – quelle est la réaction par rapport aux débits réservés pour la section court-circuitée.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Alain Gaudreault, de la Société de la faune et des parcs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Félicitations!

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Merci beaucoup. Concernant la Politique des débits réservés, je laisserai mes collègues de l'Environnement. Concernant par contre l'utilisation par le poisson du bief court-circuité, il y a déjà eu effectivement des captures de saumon faites et réalisées dans le bief court-circuité, un peu en amont du seuil. On parle d'il y a quelques années, là, des pêcheurs à la pêche sportive ont déjà capturé des saumons, dans ce bief-là court-circuité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et en ce qui concerne le débit réservé, quelle est votre position par rapport à ça?

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Bien, au niveau du débit réservé, la politique de la Société de la faune et des parcs a été appliquée au niveau de la caractérisation physique du bief court-circuité, au niveau de sa localisation également. Au niveau, par contre, de la caractérisation biologique, les conditions de débit ne permettraient pas au promoteur, à l'époque, l'année passée, de caractériser les espèces présentes.

Par contre, probablement qu'en juillet et août, les conditions auraient peut-être permis de caractériser les espèces présentes. Mais comme je viens de le mentionner, on sait qu'au moins le saumon serait présent dans ce bief-là et d'ailleurs le seuil n'est pas un seuil, dépendant des conditions d'eau, n'est pas un seuil insurmontable pour le saumon atlantique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors on a entendu votre collègue de Pêches et Océans, tout à l'heure, dire que bon, il y aurait peut-être une perte d'habitat là, mais par contre, il y aurait des gains qui seraient faits ailleurs et pour eux, ça correspond, ça constitue une réponse à une perte possible d'habitat.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Alain Gaudreault. Oui, mon collègue de Pêches et Océans Canada a mentionné cette possibilité-là et j'aimerais par contre revenir, on pourrait discuter ultérieurement avec les gens de Pêches et Océans sur la possibilité de – puis j'aimerais entendre le promoteur à ce sujet-là - de mettre en valeur le canal gauche, le fameux canal qui est présentement asséché, si dans le cadre du barrage, de la création du barrage, ça serait possible de mettre en valeur ce canal-là en permettant à l'eau d'avoir accès, là, de façon permanente au bras gauche de la rivière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Est-ce que ça prendrait aussi la présence d'un seuil en aval de ce bras gauche pour la maintenir, l'eau. Parce qu'on a vu qu'il y en avait pas beaucoup, dans les conditions normales, qu'est-ce que ça prendrait pour optimiser cette zone-là de rivière, avez-vous une idée?

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Je vais laisser le promoteur répondre, mais je crois qu'il y a un seuil qui pourrait être défait, en tout cas, il y a peut-être une possibilité de mettre en valeur ce canal-là.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

En fait, monsieur Gaudreault a raison en mentionnant qu'il existe un seuil, c'est un seuil naturel, là, c'est tout simplement la configuration bathymétrique qui présente un point haut au niveau du talweg, le point le plus bas, donc, de la section dans le bras gauche, qui présente un obstacle au cheminement de l'eau, sauf en haute période d'hydraulicité.

Comme on l'a vu aujourd'hui, on est près de la pointe maximale annuelle, la pointe de crue de cette année. On est à des débits de cent mètres cubes par seconde (100 m³/s) ce matin, aux alentours de, selon les jauges qui donnent une lecture préliminaire, avant correction. Donc il y aurait possibilité de venir effectivement excaver aux droits de cet obstacle-là pour laisser de l'eau.

Maintenant ça demande des études plus poussées, afin de savoir si, dans toutes les conditions de marée et de débits, il pourrait y avoir une circulation d'eau.

Là où il y a eu une position de prise, au niveau de la conception du projet, c'est que, ce faisant, on se serait éloigné des conditions qui prévalent actuellement. L'orientation du canal de fuite, comme il est maintenant, permet de minimiser, voire éliminer toute modification du régime hydrologique, là, toujours avec le petit détail que j'ai mis à l'effet de la notion de régime hydrologique dès le départ, au niveau du bras droit, là, et de la répartition entre le bras droit et le bras gauche.

Maintenant, ce qu'il faudrait voir, c'est que voir vraiment le réel intérêt de mettre de l'eau dans le bras gauche. Il y a effectivement, on le reconnaît d'emblée, là, une zone où il y a un substrat qui est relativement de bonne qualité, en vertu des courbes de préférence du poisson, dans la partie amont. Par la suite, ça revient sur le roc auquel on attribue, règle générale, une qualité très très faible en termes de substrat.

Donc, mais il y a une possibilité, mais il faut quand même l'explorer plus en détail, pour en voir la faisabilité technique, voir si on peut baisser suffisamment l'élévation du lit du bras gauche, aux endroits qui représentent un obstacle, pour qu'il y ait un écoulement suffisamment permanent, pour pas mettre des aménagements fauniques là puis faire en sorte qu'il y ait des mortalités de poissons qui resteraient confinés, parce que ça pourrait vraisemblablement survenir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors c'est des éléments qui restent à discuter.

Du côté d'Environnement?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Une question, madame la Présidente, à adresser au promoteur. Si on retournait de l'eau dans le bras gauche, de façon permanente, peu importe la façon dont on le fait, est-ce que ça pourrait présenter des contraintes au niveau de l'opération de la centrale?

PAR M. ÉRIC McNEIL:

Non, en fait, ça représente, il y a des coûts associés à ça, au sens de l'intervention, on parle d'excavation. Éventuellement, si on veut aller au bout de l'idée évoquée par monsieur Alain Gaudreault, il y aurait éventuellement une mise en place de substrat plus favorable que le roc aux endroits où j'ai mentionné que c'est ce type de substrat là qui prévalait actuellement.

Donc c'est essentiellement des coûts, en termes d'exploitation de la centrale, il y a pas de problématique particulière, c'est des coûts qui devraient s'ajouter dans un contexte où le site a été octroyé avec un grande force sur le prix de vente de l'énergie, avec des aspects serrés, mais je préférerais, si on doit continuer sur ces aspects-là, laisser monsieur Cerceau discuter, mais ça serait pas au niveau de l'exploitation de la centrale, mais bien au niveau des coûts d'implantation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

PAR M. JACKY CERCEAU:

Non, j'ai rien à ajouter sur ce point-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors vous avez vos réponses, c'est bien.

Alors nous avons en ligne monsieur Laurent Tremblay?

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Oui, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, vous pouvez vous présenter, monsieur Tremblay.

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Oui, je suis directeur exécutif pour Parcs Canada au Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bienvenue. Alors comme vous savez, nous sommes en audience publique, et nous avons reçu des questions par Internet. Alors je fais la lecture d'une de ces questions-là.

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Elle nous vient de Fondation Rivières, monsieur Michel Gauthier.

Alors la question: est-ce que le BAPE est au courant du projet de parc fédéral sur tout le bassin versant de la rivière Magpie et est-ce que le BAPE compte quantifier les retombées économiques, sociales et environnementales d'un tel projet?

Est-ce que ce projet ne serait pas un meilleur choix, finalement, est-ce que ce projet-là serait compromis par la réalisation du projet. Il demande si ça serait pas un choix plus intéressant pour la communauté de Magpie, en termes d'emplois directs et à long terme.

Vous êtes pas obligé de répondre à tous les aspects de la question, on va aller voir aussi du côté de la municipalité.

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais qu'en est-il de ce projet de parc fédéral?

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

En fait, il y a pas de projet de parc fédéral. Ce qu'il y a, c'est dans le plan de réseau de Parcs Canada, il y a une région naturelle qui est identifiée comme étant, en fait c'est une des trente-neuf (39) régions naturelles, qui est la région des Hautes terres boréales laurentiennes,

qui n'est pas représentée. L'objectif de Parcs Canada a toujours été d'avoir un parc national représentant chacune des régions naturelles à travers le pays.

En tout cas ici, au Québec, un des éléments qui nous a empêchés de poursuivre la création des parcs, c'était toute la question de transfert de propriété, en raison de la Loi sur l'intégrité territoriale.

Donc le projet fait partie, c'est pas le projet, mais en fait, c'est un projet potentiel qui fait partie du plan de réseau, mais il y a pas eu d'autres démarches de faites depuis qu'on a fait les études préliminaires.

En fait, ce qu'on a fait jusqu'à maintenant, c'est l'identification d'aires naturelles représentatives. Mais tout ça doit, avant qu'il y ait la création d'un projet, il faut qu'il y ait l'intérêt du milieu, deuxièmement, il faut qu'il y ait aussi l'assentiment du gouvernement du Québec, deuxièmement.

Et après ça, habituellement, il y a une étude de faisabilité qui permet d'évaluer l'ensemble des problématiques que pourrait créer le développement d'un parc national dans le milieu ou dans la région naturelle concernée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est pas défini comme étant – la rivière Magpie n'est pas ciblée spécifiquement ou elle est ciblée?

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Non, des études additionnelles permettraient de définir à l'intérieur de cette région naturelle, qui part dans Charlevoix et qui monte au-delà de Havre-Saint-Pierre, qui permettraient d'identifier la meilleure région possible, avec la meilleure représentation au niveau des ressources, au niveau des paysages, etc., puis qui pourrait servir d'endroit pour la création d'un parc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et est-ce que ça implique qu'il faut pas qu'il y ait de barrage du tout, à partir du lac de tête jusqu'au Saint-Laurent?

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Habituellement, c'est pour ça que je vous mentionne qu'il y a habituellement la nécessité de faire une étude de faisabilité. Parce que cette question-là pourrait faire partie de l'étude, ainsi que d'autres.

Il y a moyen, dans certains cas, de définir les limites ou de localiser, essayer de localiser le parc. Si jamais on se rendait là, de le localiser dans un endroit où il y a pas d'impact. Pour moi, il est beaucoup trop tôt pour – on parle purement d'hypothèses, à ce moment-ci, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Alors il a été demandé par monsieur Gauthier le dépôt d'un document qui s'appelle "Synthèse des connaissances et analyse comparative de trois (3) sites d'intérêt...

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

...Manitou, Magpie et Mingan, région naturelle 20".

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

C'est ça. C'est ce que je vous mentionnais tantôt, c'est les Hautes terres boréales laurentiennes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Est-ce que vous pourriez faire le dépôt de ce document?

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Oui, on va aller, c'est un document qui est disponible, et on peut s'organiser pour vous l'envoyer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien, alors on va prendre les arrangements avec vous.

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

C'est beau!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup. Bonne fin d'après-midi.

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Pareillement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Tremblay.

PAR M. LAURENT TREMBLAY:

Merci, au revoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va. D'accord.

Alors on va poursuivre sur les questions qui viennent d'Internet.

Dans le tronçon court-circuité, le débit est susceptible de varier de vingt-cinq mètres cubes par seconde (25 m³/s) le jour à trois mètres cubes par seconde (3 m³/s) la nuit, débit réservé. Quel sera l'impact biologique pour les communautés de poissons des variations de débits deux (2) fois par jour en été?

Du côté du promoteur, avez-vous regardé ça, et ensuite du côté Faune et Parcs.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Jacky Cerceau. Je demanderais à Éric McNeil de répondre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

C'est une question qui a déjà été évoquée dans les questions complémentaires. De fait, c'est une question qu'on a effectivement regardée, même avant qu'elle nous soit adressée en termes de question complémentaire, avant de proposer ce régime-là qui implique une fluctuation.

Essentiellement, les impacts qui doivent être appréhendés de telles modifications de débits, c'est lié aux fluctuations de niveaux d'eau puis à la création éventuelle de cuvette, dans laquelle serait confiné le poisson qui pourrait être plus susceptible d'être...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Emprisonné.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

... emprisonné, d'être affecté par la prédation, tout ce qu'on peut imaginer à cet égard-là. Donc le caractère très abrupt des rives du tronçon court-circuité, dans ce sens-là encore une fois, on peut seulement féliciter le fait d'avoir été faire la visite sur le site, évite d'avoir cette création-là de cuvette, le long du tronçon court-circuité.

Il y a un autre phénomène naturel qui vient beaucoup aider, c'est la présence du seuil, du premier seuil dont on parle souvent depuis ce matin, qui fait en sorte de limiter la variation des niveaux d'eau en fonction du débit, parce que le seuil agit, laisse toujours une lame d'eau suffisante le long du tronçon court-circuité, parce que c'est lui qui contrôle beaucoup les niveaux d'eau le long du tronçon court-circuité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Complément, du côté de Faune et Parcs?

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Alain Gaudreault. Effectivement, au niveau biologique, on croit que ce serait peut-être favorable d'avoir un débit constant. Parce que des changements de débits pourraient apporter des déplacements de poisson et la probabilité quand même d'un confinement est quand même là. Par contre, l'avis du promoteur, c'est quand même son opinion, on verra peut-être dans le cadre d'un suivi.

Mais au niveau biologie, au niveau biologique, c'est toujours préférable d'avoir, de minimiser des changements de débits, pour faire en sorte d'empêcher les confinements ou encore les déplacements de poisson que pourraient emmener un tel problème.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

Madame Mireille Paul, Environnement Québec.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui, Mireille Paul, ministère de l'Environnement. J'aimerais apporter un complément d'information par rapport aux fluctuations journalières des débits entre un débit esthétique et un débit réservé écologique.

Le gouvernement du Québec a autorisé une centrale située sur les chutes de la Chaudière, où on a cette fluctuation-là. C'est relativement rare au Québec qu'on ait une centrale qui a, à la fois, ces deux (2) débits-là, mais pour ce qui est de Chutes Chaudière, comme c'était dans un parc et qu'il y avait une très grande affluence, une très grande fréquentation, le promoteur a dû se conformer à notre exigence de maintenir un débit esthétique le jour, à partir du 1^{er} avril jusqu'à l'Action de grâces. Ce débit-là peut être de vingt-cinq (25 m³/s) ou de trente-sept mètres cubes-seconde (37 m³/s), le jour, le jour étant entre le lever et le coucher du soleil, et de quatre mètres cubes-seconde (4 m³/s) la nuit.

Donc c'est des conditions qui ressemblent un peu à ce que le promoteur propose.

Et on avait exigé un suivi du tronçon court-circuité pour vérifier justement si on avait du confinement, s'il y avait de la mortalité, on parle pas des mêmes espèces. Dans ce cas-ci, c'était pas non plus la même configuration, la même topographie.

Mais les vérifications qui ont été faites, entre autres de mesures d'oxygène dissous dans les cuvettes qui étaient formées au moment du retrait de l'eau, et l'eau se retirait relativement rapidement, ont démontré que cette variation-là, journalière, avait pas vraiment d'effet sur les populations qui fréquentaient le tronçon court-circuité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ça nécessiterait quand même un suivi parce que chaque cas, on peut imaginer qu'il est différent, dépendant des espèces, dépendant de ses exigences de qualité de vie et de qualité d'eau, là, et de la morphométrie du milieu.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui. Un programme de suivi va être examiné au moment de l'analyse environnementale du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Complément sur cet aspect-là? Ça va.

Une autre question. Est-ce qu'il y a des gens inscrits au registre? Ça va. Alors on en profite pour passer les questions qui nous viennent des gens qui nous ont écrit par Internet.

Plusieurs questions du ministère de l'Environnement suggèrent que – je passe quelques mots, là, pour simplifier – suggèrent que certains enjeux n'ont pas été approfondis suffisamment dans le cadre de l'étude d'impact, notamment sur l'origine des saumons de la rivière Magpie, ainsi que sur la dévalaison de la ouananiche.

Le promoteur prévoit-il des études additionnelles avant la mise en chantier de façon à répondre à ces questions?

Est-ce que vous avez des compléments sur ce point-là?

PAR M. ÉRIC McNEIL:

Bien en fait, pour l'instant, on n'entrevoit pas de campagne d'échantillonnage additionnelle, au sens où on est confortable, on se sent à l'aise entre l'adéquation du niveau de précision qu'on a pu obtenir avec les mesures d'atténuation qu'on compte mettre en œuvre, toujours en relation avec les suivis environnementaux qu'on a proposés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

Alors une question qui est plutôt de notre cru, là, elle s'adresse à la FAPAQ. Pouvez-vous estimer l'apport économique pour la région, lié à la pêche sportive au saumon dans le bief aval?

Peut-être que monsieur le Maire va avoir de l'information là-dessus, oui.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

Alain Gaudreault. C'est difficile dans le cas de la rivière Magpie, on est face à une rivière qui est en territoire libre, donc l'évaluation des jours-pêche est pas très précise.

Dans les documents qu'on a de disponibles, les enregistrements de saumon, qui se font au bureau de Havre-Saint-Pierre, au bureau de la Protection de la faune, parlaient par exemple, l'an dernier, de dix (10) saumons capturés. Par contre, l'évaluation des jours-pêche est de l'ordre de cinquante (50) jours-pêche.

Ça fait qu'on n'a pas de chiffres très très précis pour évaluer les retombées économiques de la pêche au saumon, là, au niveau de la rivière Magpie.

C'est pas comme en territoire structuré, comme des zones d'exploitation contrôlées ou des pourvoies, où on peut avoir un décompte plus précis, plus exhaustif des retombées économiques. C'est un minimum. On peut toujours parler d'une cinquantaine de jours-pêche et évaluer, là, les retombées économiques à partir de cette fréquentation-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

Je demanderais peut-être de faire venir le président de la protection de la rivière Magpie. Il pourrait nous éclairer un peu plus parce que même le monsieur, je pense que ça en est un pêcheur, puis c'est surtout Magpie qui pêche là, ça fait le président pourrait peut-être nous donner une réponse là-dessus, pour savoir comment que le tourisme pêche sur la rivière Magpie, parce qu'ils surveillent ça assez, eux autres là, ça fait qu'il pourrait peut-être nous donner une bonne réponse là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bon, merci monsieur Beaudin.

On va l'entendre, si vous pouvez venir à la table et vous présenter, s'il vous plaît.

PAR M. LE BROSSEUR:

Monsieur Le Brosseur, président du développement, de la protection de la Magpie. Pour la question de la pêche au saumon, c'est pas fort comme pêche. C'est parce qu'il y a quelques pêcheurs de chez nous, puis c'est tous des gens de chez nous, puis dans la rivière au Tonnerre ou Saint-Jean, qui viennent, mais très peu de touriste va pêcher là. Parce que le potentiel est pas assez fort pour en faire un commerce.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Ils préfèrent aller sur d'autres rivières?

PAR M. LE BROSSEUR:

Oui, ils préfèrent aller sur les autres rivières, même sur des réserves, là, parce que le potentiel est meilleur que nous autres. Ça fait que c'est pas - nous autres, c'est juste une petite pêche de même, pour amuser les gens du coin, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Alors c'est une question plus de qualité de vie pour les gens du coin, mais c'est pas nécessairement, à ce que je comprends de votre réponse, pas nécessairement un attrait touristique, cet aspect-là, qui amène des retombées économiques à votre localité?

PAR M. LE BROSSEUR:

Non, ça apporte pas aucune retombée économique, ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien. Mais ça empêche pas que c'est important de maintenir, on le comprend, puis on a questionné sur cet aspect-là cet après-midi.

D'autres compléments, monsieur le Maire?

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

Monsieur Le Brosseur a donné pas mal la réponse puis, effectivement, moi, ce que j'ai remarqué, à venir à date, pour avoir passé là, parce que je suis pas un pêcheur de saumon, mais effectivement, à toutes les fois qu'on passe là, c'est que le tourisme, ils sont comme incertains d'aller pêcher là parce que c'est sur de la roche puis ça joue avec la marée.

Puis il a déjà arrivé des accidents sur la rivière Magpie, dû à ça, là. Puis parce que la roche, elle vient coulante avec la marée, puis le monde qui connaît pas le secteur, bien, le saumon en plus qui se tient en dessous du pont de la rivière Magpie, puis ils le pêchent puis ils laissent descendre la mouche, puis ça va jusqu'en dessous du pont pour poigner le saumon. Ça fait qu'il faut que tu sois un habitué de la rivière pour vraiment pêcher là.

Si monsieur Le Brosseur peut dire peut-être la même chose que moi là-dessus, là, moi je dirais que ça prend un bon pêcheur pour pêcher sur la rivière Magpie, avec de l'expérience, pour finir par sortir un saumon de là. Je donne la parole à monsieur Le Brosseur

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est beau.

PAR M. LE BROSSEUR:

Oui, c'est ça, c'est que ça prend quelqu'un qui est habitué, très habitué pour pêcher. C'est presque tout le temps les mêmes qui peuvent en capturer un, peut-être un (1) à deux (2) par été, là, mais sur le nombre de pêcheurs qui vient du coin. Ça prend beaucoup de gens habitués pour pêcher cette rivière-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien. Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions qui rentrent par Internet? Ça va.

Alors on va faire une pause, pour l'heure du souper. Et puis on va faire le ménage dans toutes les questions qui nous ont été posées, il y en a beaucoup beaucoup de répondues déjà.

On va continuer à partir de dix-neuf heures. À tout à l'heure.

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 MAI 2004, À DIX-NEUF HEURES (19 H)

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.